



CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2021  
GEMEENTERAAD VAN 28 JANUARI 2021

REGISTRE

REGISTER

**Présents**  
**Aanwezig**

Christophe Magdalijns, *Président/Voorzitter* ;  
Didier Gosuin, *Bourgmestre/Burgemeester* ;  
Sophie de Vos, Elise Willame, Alain Lefebvre, Eloïse Defosset, Jeannine Crucifix, Florence Couldrey,  
Didier Molders, Lieve Jorens, *Échevin-e-s/Schepenen* ;  
Isabelle Désir, Véronique Artus, Jean-Claude Vitoux, Christian Grétry, Valérie Cops, Marc Vandame,  
Vanessa Rigodanzo, Jeremy Van Gorp, Jasmine Boumraya, Stéphanie Paulissen, Marie-Pierre Bauwens,  
Anastasia Bakounine, Pauline Vermeiren, Michel Blampain, Christine Bogaert, Ingrid Venier, Martine  
Maelschalck, Matthieu Pillois, François Lebovy, Carinne Lenoir, *Conseillers*  
*communaux/Gemeenteraadsleden* ;  
Etienne Schoonbroodt, *Secrétaire communal/Gemeentesecretaris*.

**Excusé**  
**Verontschuldigd**

Nathalie Wyns, *Conseiller communal/Gemeenteraadslid*.

Ouverture de la séance à 20:00  
Opening van de zitting om 20:00

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

28.01.2021/A/0001

**Secrétariat**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17.12.2020 - Approbation**

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, les articles 108 et 108bis ;  
Vu son règlement d'ordre intérieur, les articles 49, 50 et 51 ;  
Vu le projet de procès-verbal ;  
DECIDE  
d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17.12.2020.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
28 votants : 28 votes positifs.

---

**Secretariaat**

**Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 17.12.2020 - Goedkeuring**

DE RAAD,

Gelet op het nieuwe gemeentewet, artikelen 108 en 108bis  
Gelet op zijn huisoudelijke reglement, artikelen 49, 50 en 51 ;  
Gelet op het voorstel van proces-verbaal ;  
BESLIST  
om het proces-verbaal van de zitting van de Gemeenteraad op 17.12.2020 goed te keuren.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.  
28 stemmers : 28 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0002

**Secrétariat**

**Communications - Séance du Conseil communal par vidéoconférence**

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle loi communale, l'article 85§2 ;

Vu l'Ordonnance de police du Bourgmestre du 04.11.2020 imposant des mesures de sécurité dans la tenue des séances des organes communaux et du CPAS dans le cadre de la crise du coronavirus

Considérant ce qui suit :

La convocation ainsi que toutes les pièces relatives aux points inscrits à l'ordre du jour ont été communiquées par la voie électronique aux conseillers communaux.

PREND ACTE

- de la tenue du Conseil communal de manière virtuelle par vidéoconférence.

Le Conseil est informé.

---

**Secretariaat**

**Mededelingen - Virtuele vergadering van de Gemeenteraad via videoconferentie**

DE RAAD,

Gelet op het nieuwe gemeentewet, artikel 85 ;

Gelet op de Politieverordening van de burgemeester houdende veiligheidsmaatregelen betreffende de zittingen van de gemeenteraad en van de besluitvormende organen van het OCMW in het kader van de coronacrisis

Overwegende wat volgt :

De uitnodiging alsook alle documenten met betrekking tot de agendapunten worden elektronisch aan de betrokken leden meegedeeld.

NEEMT AKTE

- van het houden van een virtuele vergadering van de gemeenteraad via videoconferentie.

De Raad wordt geïnformeerd.

*Vanessa Rigodanzo entre en séance / treedt in zitting.*

*Anastasia Bakounine entre en séance / treedt in zitting.*

---

28.01.2021/A/0003

**Secrétariat**

**Communications : Liste des marchés passés par procédure négociée.**

LE CONSEIL,

Vu les articles 234 à 236 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant la passation des marchés suivants par le Collège :

- **#002/01.12.2020/B/0004#** - Achat de matériel de prêt - Marché de fournitures de

faible montant par facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire

- **#002/01.12.2020/B/0005#** - Acquisition de Totems pour les abords des écoles - Marché de faible montant - Désignation de l'adjudicataire.
- **#002/01.12.2020/B/0013#** - Réparation urgente du grappin HIAB - Marché de faible montant sur facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire.
- **#002/01.12.2020/B/0017#** - Achat de matériel informatique 2020 pour les bibliothèques francophones - procédure négociée sur simple facture acceptée - désignation des fournisseurs
- **#002/01.12.2020/B/0019#** - Élaboration, mise en place et suivi des dispositifs de participation citoyenne : plateforme participative en ligne – Accord pour la reconduction du marché et l’engagement des frais
- **#002/01.12.2020/B/0040#** - Etude d'architecture pour la démolition de l'ancienne entrée du Logis, l'aménagement d'un accès carrossable via la rue du Villageois et l'obtention des permis nécessaires pour mettre en oeuvre un système d'aération naturelle - Marché de service par procédure négociée directe sans publication préalable - Désignation de l'adjudicataire.
- **#002/01.12.2020/B/0042#** - Achat de t-shirts pour les festivités et manifestations à Auderghem – Marché de fournitures de faible montant par facture acceptée – Attribution
- **#002/01.12.2020/B/0049#** - Câblage informatique (travaux et matériel) dans les différentes écoles - Liste du matériel à acheter - Désignation d'un adjudicataire.
- **#002/01.12.2020/B/0055#** - Fourniture de produits divers (alu, film alimentaire, produits lave-vaisselle etc) dans les crèches communales durant une période de douze mois – Marché de faible montant - Approbation du marché et de la dépense - Désignation de l’adjudicataire.
- **#002/08.12.2020/B/0021#** - Supports affiches 2m2 - Marché par procédure négociée sans publicité - Attribution
- **#002/08.12.2020/B/0042#** - Enterrement des personnes indigentes – Prestations de porteurs au cimetière – Transfert de personnes décédées sur la voie publique sur le territoire communal et de personnes indigentes- Marché de faible montant - Approbation de la dépense - Désignation des firmes à consulter
- **#002/08.12.2020/B/0043#** - Fourniture d'une armoire haute à rideaux pour rangement de dossiers suspendus pour le service des Etrangers – Marché de faible montant conclu par facture acceptée - Approbation du marché et de la dépense - Désignation de l’adjudicataire.
- **#002/08.12.2020/B/0045#** - Projet Ticketing - Installations d’écrans supplémentaires et achat d’une imprimante à ticket. - Marché de fourniture passée par procédure négociée sans publication préalable. - Approbation de la dépense. - Approbation du marché et choix des entreprises à consulter.
- **#002/08.12.2020/B/0048#** - Achat d'un filet de tennis autostable pour le Centre sportif - Marché de fournitures de faible montant par facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire
- **#002/08.12.2020/B/0052#** - Centre scolaire du Souverain - Achat d'un tapis de gymnastique - Marché de faible montant sur facture acceptée.
- **#002/08.12.2020/B/0055#** - Team Building pour l'équipe de la crèche les Oursons

- **#002/08.12.2020/B/0056#** - Acquisition de mobiliers pour la Maison de la Prévention – Marché de faible montant. - Application des articles 234 de la Nouvelle loi communale. - Désignation de l'adjudicataire.
- **#002/08.12.2020/B/0065#** - Achat des points d'accès WIFI - extension - Marché par procédure négociée sur simple facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation des firmes à consulter - Désignation de l'adjudicataire.
- **#002/08.12.2020/B/0089#** - Marché de services du coordinateur sécurité et santé projet et exécution pour la rénovation lourde du bâtiment de la maison communale - Fixation des conditions de passation et de la liste des soumissionnaires à consulter
- **#002/08.12.2020/B/0108#** - Remplacement de deux compteurs "certificats verts" au cs du Souverain et Gymnasium - Marché de faible montant - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire
- **#002/15.12.2020/B/0010#** - Déplacement du petit orgue de l'église Sainte Anne - marché de travaux de faible montant par facture acceptée - Approbation de la dépense et désignation de l'adjudicataire
- **#002/15.12.2020/B/0012#** - Fourniture et pose d'un jeu à ressorts à la plaine de jeux située square Antoine Van Lindt - Marché de faible montant sur facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire
- **#002/15.12.2020/B/0017#** - Réparation du camion n°10 - Marché de faible montant sur facture acceptée - Approbation de la dépense - Désignation de l'adjudicataire
- **#002/15.12.2020/B/0018#** - Une étude de mise en conformité globale du bâtiment / Rénovation et modernisation du bâtiment – Maison des Jeunes - Désignation de l'adjudicataire.
- **#002/15.12.2020/B/0038#** - Activités parascolaires - Cours d'escalade le mercredi après-midi - Marché public de faible montant conclu par facture acceptée - période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Désignation du prestataire de service.
- **#002/15.12.2020/B/0039#** - Activités parascolaires - Cours de Judo le mercredi après-midi - Marché public de faible montant conclu par facture acceptée - période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Désignation du prestataire de service.
- **#002/15.12.2020/B/0040#** - Activités parascolaires - Cours de Natation le mercredi après-midi - Marché public de faible montant conclu par facture acceptée - période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - Désignation du prestataire de service.
- **#002/15.12.2020/B/0041#** - Activités parascolaires - Séjour en classes de dépaysement pour l'année 2021 - Marche public par procédure négociée sans publicité - Désignation du prestataire de services.
- **#002/15.12.2020/B/0042#** - Activités parascolaires - Séjour en classes de langue pour l'année 2021 - Marche public par procédure négociée sans publicité - Désignation du prestataire de services.
- **#002/15.12.2020/B/0043#** - Activités parascolaires - Séjour en classes de nature pour l'année 2021 - Marche public par procédure négociée sans publicité - Désignation du prestataire de services.
- **#002/15.12.2020/B/0044#** - Activités parascolaires - Séjour en classes de nature pour l'année 2021 - Marché public par procédure négociée sans publicité - Désignation du prestataire de services.
- **#002/15.12.2020/B/0045#** - Activités parascolaires - Séjour en classes sportives

pour l'année 2021 - Marché public par procédure négociée sans publicité - Désignation du prestataire de services.

- #002/15.12.2020/B/0046# - Activités parascolaires - Séjour en classes sportives pour l'année 2021 - Marché public par procédure négociée sans publicité - Désignation du prestataire de services.

- #002/15.12.2020/B/0047# - Centre scolaire du Blankedelle - Achat de matériel Montessori - marché de faible montant

- #002/15.12.2020/B/0079# - Crèches communales - Logiciel d'inscriptions centralisées et gestion de crèche - Marché par procédure négociée sans publication préalable - Fixation des conditions.

- #002/15.12.2020/B/0092# - Acquisition de matériel informatique pour la Maison de la Prévention – Marché de faible montant. - Application des articles 234 de la Nouvelle loi communale. - Désignation de l'adjudicataire.

- #002/15.12.2020/B/0115# - Achat de composants d'une étagère à livres auprès de SCHULZ / Eurobib / Benelux au prix proposé de 1012,53 € (TVA, livraison et montage compris) via l'article 7672/74451.2020.

- #002/22.12.2020/B/0011# - Acquisition d'un pupitre en tôle émaillée destiné à l'espace public- marché de faible montant par facture acceptée - Approbation de la dépense et désignation de l'adjudicataire

- #002/22.12.2020/B/0066# - AB 2020: 300/72460 : Achat de matériel d'Interphonie-vidéophonie pour la Maison de Prévention et des Solidarités: Marché de faible montant - Désignation de l'adjudicataire.

- #002/22.12.2020/B/0071# - Achat d'un coffre de rangement pour terrasse Bibliothèque Hertoginnedal

- #002/22.12.2020/B/0076# - Achat du matériel pour la construction d'une armoire pour le projet patrimoine.

- #002/05.01.2021/B/0039# - Bâtiment 1169 chaussée de Wavre. Remplacement de la chaudière de la Vestiboutique. Marché de travaux de faible montant.

- #002/05.01.2021/B/0043# - Immeuble sis 56 boulevard du Triomphe. Remplacement de 3 châssis de fenêtre. Marché de travaux de faible montant.

- #002/05.01.2021/B/0044# - Immeuble sis 59 boulevard du Triomphe. Remplacement de 3 châssis de fenêtre. Marché de travaux de faible montant.

PREND ACTE :

- de la passation des marchés de moins de 139.000€ susmentionnés ;
- des décisions du Collège échevinal s'y rapportant.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Receveur communal avec les pièces justificatives, ainsi qu'à l'attention du Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Pouvoirs Locaux, sous forme de bref exposé.

Le Conseil est informé.

---

**Secretariaat**

**Mededelingen : Lijst van opdrachten gegund via onderhandelingsprocedure.**

DE RAAD,

Gelet op artikelen 234 tot 236 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Gezien de volgende opdrachten gegund werden door het Schepencollege:

- **#002/01.12.2020/B/0004#** - Aankoop van uitleenmateriaal - Overheidsopdracht voor leveringen van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder
- **#002/01.12.2020/B/0005#** - Aankoop van Totems voor de omgeving van scholen - Overheidsopdracht van beperkte waarde - Aanduiding van de opdrachtnemer.
- **#002/01.12.2020/B/0013#** - Dringende herstelling van de grijpkraan HIAB - Opdracht met beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de opdrachtnemer
- **#002/01.12.2020/B/0017#** - Aankoop van computerapparatuur 2020 voor Franstalige bibliotheken - onderhandelingsprocedure op eenvoudige factuur aanvaard - aanwijzing van leveranciers
- **#002/01.12.2020/B/0019#** - Burgerparticipatie - Ontwikkeling en implementatie van het digitale participatieplatform - Overeenkomst voor de vernieuwing van de markt en de vastlegging van de kosten
- **#002/01.12.2020/B/0040#** - Architectuurstudie voor de afbraak van de oude ingang van de Logis, de ontwikkeling van een wegontsluiting via de Dorpelingenstraat en het verkrijgen van de nodige vergunningen om een natuurlijk ventilatiesysteem te implementeren. - Onderhoudscontract via een onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking- Aanduiding van de aanbesteder.
- **#002/01.12.2020/B/0042#** - Aankoop van t-shirts voor de evenementen in Oudergem - Laagwaardige leveringsopdracht per geaccepteerde factuur – Toekenning
- **#002/01.12.2020/B/0049#** - Bekabeling informatica (werken en materiaal) in de verschillende scholen - Lijst van aan te kopen materiaal - aanduiding van opdrachtgever.
- **#002/01.12.2020/B/0055#** - Levering van diverse producten (alu, huishoudfolie, vaatwasmiddelen) voor de gemeentelijke kinderkribbes voor een periode van 12 maanden.- Opdracht via overheidsopdracht van beperkte waarde - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder.
- **#002/08.12.2020/B/0021#** - Postershouders 2m2 - Aanbesteding via onderhandelingsprocedure zonder reclame - Toekenning
- **#002/08.12.2020/B/0042#** - Begrafenis van behoeftige personen - Diensten aan toonder op de begraafplaats - Overbrenging van personen die op de openbare weg op het gemeentelijk grondgebied zijn overleden en van behoeftige personen - Klein contract - Goedkeuring van de uitgaven - Aanwijzing van de te raadplegen ondernemingen
- **#002/08.12.2020/B/0043#** - Levering van een hoge kast met gordijnen voor het opbergen van hangmappen voor de Dienst Vreemdelingen - Opdracht via overheidsopdracht van beperkte waarde - Goedkeuring van de opdracht en van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder.
- **#002/08.12.2020/B/0045#** - Ticketing Project - Installatie van extra schermen en aankoop van een ticketprinter. Overheidsopdracht van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Goedkeuring van de documenten van de opdracht.
- **#002/08.12.2020/B/0048#** - Aankoop van een vrijstaand tennisnet voor het Sportcentrum - Overheidsopdracht voor leveringen van beperkte waarde op

- aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder
- **#002/08.12.2020/B/0052#** - Schoolcentrum "Souverain" - Aankoop van een oefenmat - overheidsopdracht van beperkte waarde
  - **#002/08.12.2020/B/0055#** - Team Building voor het team van de Gemeentelijke kinderopvangplaats "les Oursons"
  - **#002/08.12.2020/B/0056#** - Aankoop van meubilair voor de preventiedienst. - Overheidsopdracht van beperkte waarde - Toepassing van artikelen 234 van de nieuwe gemeentewet. - Aanduiding van de aannemer.
  - **#002/08.12.2020/B/0065#** - Aankoop van WIFI access points - uitbreiding - Onderhandelingsprocedure op aangenomen factuur te kiezen - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de te consulteren firma's - Aanduiding van de opdrachtgever.
  - **#002/08.12.2020/B/0089#** - Overheidsopdracht voor diensten van een coördinator inzake veiligheid en gezondheid tijdens de uitwerkingsfase van het ontwerp van het bouwwerk en tijdens de verwezenlijking van het bouwwerk betreffende de grondige renovatie van het gemeentebestuur - Vaststelling van de voorwaarden van de overheidsopdracht en van de lijst van inschrijvers
  - **#002/08.12.2020/B/0108#** - Vervanging van twee "groenestroomcertificaten"-meters bij de "cs du Souverain" en "Gymnasium" - Opdracht met beperkte waarde - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de opdrachtnemer
  - **#002/15.12.2020/B/0010#** - Het verplaatsen van het kleine orgel in de Sint-Annakerk - Overheidsopdracht voor werken van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder
  - **#002/15.12.2020/B/0012#** - Levering en plaatsing van een veertoestel in de speeltuin "square Van Lindt"- Overheidsopdracht van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder
  - **#002/15.12.2020/B/0017#** - Herstelling van de vrachtwagen n°10 - Overheidsopdracht van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder
  - **#002/15.12.2020/B/0018#** - Studie voor het conform stellen van het hele gebouw / Renovatie en modernisatie van het gebouw - Jeugdhuis - Aanduiding van de aanbesteder
  - **#002/15.12.2020/B/0038#** - Buitenschoolse activiteiten - Klimcursus op woensdagmiddag - Kleine overheidsopdracht afgesloten met een geaccepteerde factuur - periode van 1 januari tot 31 december 2021 - Aanwijzing van de dienstverlener.
  - **#002/15.12.2020/B/0039#** - Buitenschoolse activiteiten - Judolessen op woensdagmiddag - Kleine overheidsopdracht afgesloten met een geaccepteerde factuur - periode van 1 januari tot 31 december 2021 - Aanwijzing van de dienstverlener.
  - **#002/15.12.2020/B/0040#** - Buitenschoolse activiteiten - Zwemlessen op woensdagmiddag - Kleine openbare aanbesteding afgesloten met een geaccepteerde factuur - periode van 1 januari tot 31 december 2021 - Aanwijzing van de dienstverlener.
  - **#002/15.12.2020/B/0041#** - Buitenschoolse activiteiten - Verblijf in expatriëringsklassen voor het jaar 2021 - Openbare wandeling via een onderhandelingsprocedure zonder reclame - Aanwijzing van de dienstverlener.

- **#002/15.12.2020/B/0042#** - Buitenschoolse activiteiten - Verblijf in taallessen voor het jaar 2021 - Openbare wandeling via een onderhandelingsprocedure zonder reclame - Aanwijzing van de dienstverlener.
- **#002/15.12.2020/B/0043#** - Buitenschoolse activiteiten - Verblijf in natuurklassen voor het jaar 2021 - Openbare wandeling via onderhandelingsprocedure zonder reclame - Aanwijzing van de dienstverlener.
- **#002/15.12.2020/B/0044#** - Buitenschoolse activiteiten - Verblijf in natuurklassen voor het jaar 2021 - Overheidsopdracht via onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking - Aanwijzing van de dienstverlener.
- **#002/15.12.2020/B/0045#** - Buitenschoolse activiteiten - Verblijf in sportklassen voor het jaar 2021 - Overheidsopdracht via een onderhandelingsprocedure zonder reclame - Aanwijzing van de dienstverlener.
- **#002/15.12.2020/B/0046#** - Buitenschoolse activiteiten - Verblijf in sportklassen voor het jaar 2021 - Overheidsopdracht via een onderhandelingsprocedure zonder reclame - Aanwijzing van de dienstverlener.
- **#002/15.12.2020/B/0047#** - schoolcentrum "Blankedelle" - aankoop van Montessorimateriaal - overheidsopdracht van beperkte waarde
- **#002/15.12.2020/B/0079#** - Gemeentelijke kribben - software voor registratie en beheer van kinderdagverblijven - opdracht van onderhandelings procedure zonder bekendmaking - instelvoorwaade
- **#002/15.12.2020/B/0092#** - Aankoop van meubilair voor de preventiedienst. - Overheidsopdracht van beperkte waarde - Toepassing van artikelen 234 van de nieuwe gemeentewet. - Aanduiding van de aannemer.
- **#002/15.12.2020/B/0115#** - Aankoop van rekonderdelen bij firma SCHULZ/Eurobib/Benelux aan de voorgestelde prijs van € 1.012,53 (incl. BTW, levering en montage) via artikel 7672/74451.2020.
- **#002/22.12.2020/B/0011#** - Aankoop van een stalen geëmailleerde bedieningspaneel voor de openbare ruimte - Overheidsopdracht voor werken van beperkte waarde op aangenomen factuur - Goedkeuring van de uitgave - Aanduiding van de aanbesteder
- **#002/22.12.2020/B/0066#** - Aankoop van interphonie-videofonie-apparatuur voor het Preventiehuis : overheidsopdracht van beperkte waarde - Aanduiding van de opdrachtnemer
- **#002/22.12.2020/B/0071#** - Aankoop van opbergkoffer voor terras Bibliotheek Hertoginnedal
- **#002/22.12.2020/B/0076#** - Aankoop materiaal voor de constructie van een erfgoedkast voor het erfgoedproject.
- **#002/05.01.2021/B/0039#** - Gebouw gelegen 1169 Waversesteenweg. Vervanging van een ketel. Overheidsopdracht van beperkte waarde.
- **#002/05.01.2021/B/0043#** - Gebouw gelegen 56 Triomflaan. Vervanging van 3 ramen. Overheidsopdracht van beperkte waarde.
- **#002/05.01.2021/B/0044#** - Gebouw gelegen 59 Triomflaan. Vervanging van 3 ramen. Overheidsopdracht van beperkte waarde.

**NEEM AKTE:**

- van de gunning van bovenvermelde opdrachten waarvan het bedrag op minder dan 139.000€ exclusief btw geraand wordt;



- van de beslissingen van het Schepencollege hier omtrent;  
Onderhavige beraadslaging zal overgemaakt worden aan de Heer Gemeenteontvanger met de bijhorende stukken, alsook ter attentie van de Minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke Besturen in de vorm van beknopte omschrijving.

De Raad wordt geïnformeerd.

---

28.01.2021/A/0004

**Secrétariat**

**Communications : Liste des arrêtés adoptés par le Bourgmestre - Articles 133 et 135 NLC**

LE CONSEIL

Vu la nouvelle loi communale, article 133bis ;

Prend connaissance des arrêtés adoptés par le Bourgmestre ci-dessous :

1. Arrêté du Bourgmestre ordonnant l'inhumation d'une personne indigente décédée sur le territoire communal pour des raisons de salubrité publique
2. Arrêté de Bourgmestre autorisant l'installation temporaire d'un Food Truck sur la berme centrale du Boulevard du Souverain du mercredi 9 au dimanche 13 décembre et du mercredi 16 au dimanche 20 décembre 2020
3. Arrêté de Bourgmestre autorisant une campagne de promotion et de récolte de fonds pour l'Ilot de janvier 2021 à décembre 2021 dans les rues d'Auderghem
4. Arrêté du Bourgmestre ordonnant l'inhumation d'une personne indigente décédée sur le territoire communal pour des raisons de salubrité publique

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Pouvoirs Locaux, sous forme de bref exposé.

Le Conseil est informé.

---

**Secretariaat**

**Mededelingen : Lijst van besluiten van de Burgemeester - artikelen 133 et 135 NGW**

DE RAAD :

Gezien het nieuwe gemeentewet, artikel 133bis ;

is verzocht nota te nemen van besluiten van het Burgemeester hieronder:

1. Besluit van Burgemeester dat de begrafenis van een persoon gestorven op het gemeentelijk grondgebied in het belang van de volksgezondheid beveelt
2. Besluit van de Burgemeester toestemmende de tijdelijke plaatsing van een Food Truck op de centrale berm van de Vorstlaan van woensdag 9 tot en met zondag 13 december en van woensdag 16 tot en met zondag 20 december 2020
3. Besluit van de Burgemeester toestemmende een promotie- en fondsenwervingscampagne voor l'Ilot van januari 2021 tot december 2021 in de straten van Oudergem
4. Besluit van Burgemeester dat de begrafenis van een persoon gestorven op het gemeentelijk grondgebied in het belang van de volksgezondheid beveelt

Onderhavige beraadslaging zal overgemaakt worden aan de Heer Minister van het

Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke Besturen in de vorm van beknopte omschrijving.

De Raad wordt geïnformeerd.

---

28.01.2021/A/0005    **Secrétariat**  
**ASBL Le Pavillon - composition**

LE CONSEIL,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu l'article 120 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu les statuts de l'asbl "Le Pavillon";

Vu la délibération #002/04.04.2019/A/0016# relative à la composition de l'ASBL Le Pavillon;

Vu le mail du groupe MR-OpenVLD souhaitant désigner de nouveaux représentants auprès des divers organes communaux dont l'ASBL Le Pavillon;

DECIDE

de désigner pour le groupe MR-OpenVLD Madame Virginie Chartier ([virginiechartier@hotmail.com](mailto:virginiechartier@hotmail.com) - rue de la Vignette 150 à 1160 Auderghem) comme administratrice de l'ASBL le Pavillon en lieu et place de Madame Christine Bourdeaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

**Secretariaat**  
**VZW Le Pavillon - samenstelling**

DE RAAD,

Gelet op de wet van 16 juli 1973 waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt;

Gelet op artikel 120, § 2 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de statuten van de vzw "Le Pavillon";

Gelet op beraadslaging #002/04.04.2019/A/0016# over de samenstelling van de VZW Le Pavillon;

Gezien de mail van de MR-OpenVLD-groep die nieuwe vertegenwoordigers wil aanwijzen in de verschillende gemeentelijke organen, waaronder de VZW Le Pavillon;

BESLUIT

voor de groep MR-OpenVLD Mevrouw Virginie Chartier ([virginiechartier@hotmail.com](mailto:virginiechartier@hotmail.com) - Kleine Wijngaardstraat 150 op 1160 Oudergem) aan te wijzen als beheerder van de VZW le Pavillon in plaats van Mevrouw Christine Bourdeaux.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0006    **Secrétariat**

## **Commission consultative des sports - composition**

LE CONSEIL,

Vu le règlement de la commission consultative des sports du 28.03.2013 ;

Vu la délibération #002/21.09.2019/A/0010# relative à la composition de la Commission consultative des sports;

Vu le mail du groupe MR-OpenVLD souhaitant désigner de nouveaux représentants auprès des divers organes communaux dont la Commission consultative des sports;

DECIDE

de désigner pour le groupe MR-OpenVLD Monsieur Christophe Legulier (christophe.legulier72@gmail.com - Rue de la Vignette 150 à 1160 Auderghem) comme membre de la Commission consultative des sports en lieu et place de Monsieur Frédéric Bernard.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

### **Secretariaat**

#### **Raadgevende sportcommissie - samenstelling**

DE RAAD,

Gezien het reglement van het raadgevende sportcommissie van 28.03.2013;

Gelet op beraadslaging #002/21.09.2019/A/0010# over de samenstelling van de Sportcommissie;

Gezien de mail van de MR-OpenVLD-groep die nieuwe vertegenwoordigers wil aanwijzen in de verschillende gemeentelijke organen, waaronder de Sportcommissie;

BESLUIT

voor de groep MR-OpenVLD de heer Christophe Legulier (christophe.legulier72@gmail.com - Kleine Wijngaardstraat 150, 1160 Oudergem) te benoemen tot lid van de Sportadviescommissie ter vervanging van de heer Frédéric Bernard.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0007

### **Secrétariat**

#### **Forum des Associations solidaires d'Auderghem - composition**

LE CONSEIL,

Vu sa délibération 002/04.04.2019/A/0019 portant Approbation de la modification du règlement et de la dénomination du "Conseil de l'Action Sociale et des Solidarités" en "Forum des Associations solidaires d'Auderghem (FASA)".

Vu la délibération #002/23.05.2019/A/0010# relative à la composition du Forum des Associations solidaires d'Auderghem;

Vu le mail du groupe MR-OpenVLD souhaitant désigner de nouveaux représentants auprès des divers organes communaux dont le Forum des Associations solidaires d'Auderghem;

DECIDE

de désigner pour le groupe MR-OpenVLD Monsieur Stéphane Tellier

([stephtellier@hotmail.com](mailto:stephtellier@hotmail.com) - Avenue Ginette Javaux 2-4 / boîte 20 à 1160 Auderghem) comme membre du Forum des Associations solidaires d'Auderghem en lieu et place de Madame Cécile Henrard.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
30 votants : 30 votes positifs.

---

#### **Secretariaat**

#### **Forum van de Solidaire Verenigingen van Oudergem - samenstelling**

DE RAAD,

Herzien de beraadslaging 002/04.04.2019/A/0019 houdende Goedkeuring van de wijziging van het reglement en van de naam van de "Raad van Sociale Actie en Solidariteit" in "Forum van de Solidaire Verenigingen van Oudergem (FSVO)"

Gelet op beraadslaging #002/23.05.2019/A/0010# over de samenstelling van de Forum van de Solidaire Verenigingen van Oudergem;

Gezien de mail van de MR-OpenVLD-groep die nieuwe vertegenwoordigers wil aanwijzen in de verschillende gemeentelijke organen, waaronder de Forum van de Solidaire Verenigingen van Oudergem;

**BESLUIT**

voor de groep MR-OpenVLD de heer Stéphane Tellier ([stephtellier@hotmail.com](mailto:stephtellier@hotmail.com) - Ginette Javauxlaan 2-4/20, 1160 Oudergem) te benoemen tot lid van het Forum des Associations Solidaires d'Auderghem ter vervanging van mevrouw Cécile Henrard.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0008

#### **Secrétariat**

#### **ASBL Seniors Auderghem - composition**

LE CONSEIL,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu l'article 120 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu les statuts de l'ASBL Seniors Auderghem;

Vu la délibération #002/04.04.2019/A/0018# relative à la composition de l'ASBL Seniors Auderghem;

Vu le mail du groupe MR-OpenVLD souhaitant désigner de nouveaux représentants auprès des divers organes communaux dont l'ASBL Seniors Auderghem;

**DECIDE**

- de désigner pour le groupe MR-OpenVLD Monsieur Philippe van Ingelgem ([ph.vanengelgem.consult@gmail.com](mailto:ph.vanengelgem.consult@gmail.com) - Rue Valduc 180 à 1160 Auderghem) comme membre de l'Assemblée Générale de l'ASBL Seniors Auderghem en lieu et place de Monsieur Jean-François Bairiot.
- de désigner pour le groupe MR-OpenVLD Madame Martine Maelschalck ([mmaelschalck@auderghem.brussels](mailto:mmaelschalck@auderghem.brussels) - Avenue Ernest Claes, 17 à 1160 Auderghem) comme Administratrice de l'ASBL Seniors Auderghem en lieu et place de Madame

Samira Benyahia.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
30 votants : 30 votes positifs.

---

**Secretariaat**

**VZW Senioren Oudergem - samenstelling**

DE RAAD,

Gelet op de wet van 16 juli 1973 waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt;

Gelet op artikel 120, § 2 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de statuten van de vzw "Senioren Oudergem"

Gelet op beraadslaging #002/04.04.2019/A/0018# over de samenstelling van de VZW Senioren Oudergem;

Gezien de mail van de MR-OpenVLD-groep die nieuwe vertegenwoordigers wil aanwijzen in de verschillende gemeentelijke organen, waaronder de VZW Senioren Oudergem;

**BESLUIT**

- voor de groep MR-OpenVLD de heer Philippe van Ingelgem (ph.vanangelgem.consult@gmail.com - Hertogendal 180, 1160 Oudergem) te benoemen tot lid van de Algemene Vergadering van de VZW Senioren Oudergem in plaats van de heer Jean-François Bairiot.
- voor de groep MR-OpenVLD Mevrouw Martine Maelschalck (mmaelschalck@auderghem.brussels - Ernest Claeslaan 17 op 1160 Oudergem) te benoemen tot bestuurders van de vzw Senioren Oudergem ter vervanging van mevrouw Samira Benyahia.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0009

**Secrétariat**

**En Bord de Soignes - Logements sociaux - modification des statuts**

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 135 de la nouvelle loi communale ;

Revu ses délibérations :

- 002/04.04.2019/A/0013 : En Bord de Soignes scrl - Logements sociaux – désignation des représentants de la commune
- 002/28.05.2020/A/0010 : En Bord de Soignes - Logements sociaux - modification des statuts ;
- 002/24.09.2020/A/0008 : En Bord de Soignes - Logements sociaux - modification des statuts

Vu la convocation pour l'Assemblée générale extraordinaire de la société En Bord de Soignes qui se tiendra à huis clos le 18.02.2021 à 17:00 ;

Vu l'ordre du jour de cette Assemblée générale ;

Considérant ce qui suit :

Les actionnaires de la société sont appelés à se prononcer sur les objets suivants :

1. Dénomination en néerlandais de la SISP
2. Reformulation de l'objet et des buts de la société et inscription dans les statuts de la finalité et des valeurs de la société ; discussion sur le rapport de l'organe d'administration
3. Décision de réduire le nombre de vice-présidents
4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle
5. Mise en place d'un règlement des conflits d'intérêts financiers au sein de l'assemblée générale
6. Mise en place d'un principe de tension salariale au sein de la société
7. Mise en place de la possibilité pour les actionnaires de voter par écrit et de participer à l'assemblée générale à distance
8. Mise en place d'une réunion annuelle avec les membres du personnel
9. Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations
10. Adaptation du capital de la société au Code des sociétés et des associations
11. Adaptation des statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations
12. Mission au notaire soussigné d'établir et de déposer la coordination des statuts
13. Adresse du siège
14. Site internet et adresse e-mail

En raison des circonstances sanitaires, les actionnaires sont invités à communiquer leurs instructions de vote par courrier au Président de la société.

DÉCIDE

- D'approuver l'ensemble des objets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire de la SC En Bord de Soignes du 18.02.2021
- De donner procuration à Monsieur Antoine Bertrand, Président et actionnaire de la SISP afin de le représenter à l'Assemblée Générale extraordinaire de la SC En Bord de Soignes qui se tiendra le jeudi 18.02.2021 à 17:00
- de transmettre une copie de sa délibération à ses représentants au Conseil d'administration de la société (Mesdames Christine Bogaert, Vincianne Lerate, Vanessa Rigodanzo et Messieurs André Decourrière, Pierre-Yves Herzl, Matthieu Pillois, Marc Vandame).

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

**Secretariaat**

**Aan de Rand van het Zoniënwoud - Sociale woningen - wijziging van de statuten**

DE RAAD,

Gelet op artikelen 117 en 135 van het Nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op beraadslagingen :

- 002/04.04.2019/A/0013 : En Bord de Soignes cvba - Sociale woningen - benoeming van vertegenwoordigers van de gemeente ;
- 002/28.05.2020/A/0010 : En Bord de Soignes - Sociale woningen - wijziging van

de statuten ;

- 002/24.09.2020/A/0008 : En Bord de Soignes - Sociale woningen - wijziging van de statuten ;

Gelet op de oproeping tot de buitengewone algemene vergadering van de vennootschap Aan de Rand van het Zoniënwood die in besloten zitting op 18.02.2021 om 17.00 uur zal plaatsvinden ;

Gezien de agenda van deze Algemene Vergadering;

Overwegende hetgeen volgt:

De aandeelhouders van de vennootschap worden opgeroepen om te stemmen over de volgende zaken:

1. Nederlandstalige benaming van de OVGGM.
2. Herformulering van het doel en de doelstellingen van de vennootschap en opname van het doel en de waarden van de vennootschap in de statuten; bespreking van het verslag van het bestuursorgaan
3. Beslissing om het aantal ondervoorzitters te verminderen
4. Wijziging van de datum van de jaarlijkse algemene vergadering
5. Invoering van een reglement inzake financiële belangenconflicten binnen de algemene vergadering
6. Invoering van een loonspanningsprincipe binnen de vennootschap
7. Invoering van de mogelijkheid voor de aandeelhouders om schriftelijk te stemmen en op afstand aan de algemene vergadering deel te nemen
8. Instelling van een jaarlijkse vergadering met het personeel
9. Beslissing om de statuten van de vennootschap aan te passen aan de bepalingen van het Wetboek van Vennootschappen en Verenigingen
10. Aanpassing van het kapitaal van de vennootschap aan het Wetboek van Vennootschappen en Verenigingen
11. Aanpassing van de statuten overeenkomstig het Wetboek van Vennootschappen en Verenigingen
12. Opdracht aan ondergetekende notaris om de coördinatie van de statuten op te stellen en neer te leggen
13. Adres van de zetel
14. Website en e-mailadres
15. Vragen van de aandeelhouders

**BESLIST :**

- goedkeuring van alle punten op de agenda van de buitengewone algemene vergadering van Aan de Rand van het Zoniënwood van 18.02.2021.
- een volmacht te verlenen aan de heer Antoine Bertrand, voorzitter en aandeelhouder van de OVGGM, om hem te vertegenwoordigen op de buitengewone algemene vergadering van Aan de Rand van het Zoniënwood die zal worden gehouden op donderdag 18.02.2021 om 17.00 uur.
- een kopie van haar beraadslagingen over te maken aan haar vertegenwoordigers in de Raad van Bestuur van de vennootschap (mevrouw Christine Bogaert, Vincianne Lerate, Vanessa Rigodanzo en de heren André Decourrière, Pierre-Yves Herzl, Matthieu Pillois, Marc Vandame).

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

**Espace Public**

**Rénovation de voirie de l'Avenue Daniel Boon - Procédure ouverte - Approbation de la dépense et du cahier des charges**

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, l'article 234 § 1, tel que modifiée par l'article 2 de l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, les articles 36, 58 et 81 ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 1991 définissant le classement des travaux selon leur nature en catégories et sous-catégories relativement à l'agrément des entrepreneurs ;

Vu le cahier spécial des charges n°6-2021 destiné à régir cette entreprise ;

Vu que le montant total du marché est estimé à 750.000 € soit 907.500 € TVA comprises;

Vu qu'un montant de 2.950.000,00 € est prévu à l'article 421/735.60 « travaux voiries et trottoirs » du budget extraordinaire de 2021 ;

Vu que le marché est alloué en 3 lots :

- Lot 1 – Rénovation de l'avenue Daniel Boon
- Lot 2 – Installation de la signalisation routière et de la signalisation des noms de rues
- Lot 3 – Installation de mobilier urbain

Vu l'avis de publication en annexe ;

DECIDE :

- d'établir un marché de travaux par procédure ouverte et de fixer les conditions de passation du marché suivant le cahier spécial des charges n°6/2021
- de diviser le marché en 3 lots ;
- de désigner Monsieur Didier SCHOTTE comme Coordinateur Sécurité Chantier du présent marché ;
- d'approuver l'avis de publication en annexe ;
- d'approuver la dépense, estimée à 907.500 € TVA comprise (750.000 HTVA) ;
- d'imputer cette dépense à l'article 421/735.60 « travaux voiries et trottoirs » du budget extraordinaire de 2021 ;

La présente délibération, en double, sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale ayant en charge les Pouvoirs locaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---



## **Publieke Ruimte**

### **Vernieuwing van Daniel Boonlaan - Openbare procedure - Goedkeuring van de uitgave en van het bestek**

De RAAD,

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, artikel 234§1, zoals gewijzigd door artikel 2 van de ordonnantie van 27 juli 2017 die de nieuwe gemeentewet wijzigt om de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten nader te omschrijven ;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten, artikelen 36, 58 en 81;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren ;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten ;

Gelet de wet van 20 maart 1991 houdende regeling van de erkenning van aannemers van werken.

Gelet het Ministerieel besluit van 27 september 1991 tot nadere bepaling van de indeling van de werken volgens hun aard in categorieën en ondercategorieën met betrekking tot de erkenning van de aannemers.

Gezien het bijzonder lastenboek n° 6/2021 dat de contractuele administratieve en technische clausules van deze opdracht bepaalt;

Gezien het totaal bedrag van de opdracht geschat wordt op 750.000 excl. BTW d.w.z 907.5000 BTW inbegrepen ;

Gezien er een bedrag van 2.950.000,00 € voorzien is op het artikel 421/735.60 “Werken bestrating en voetpaden” van de buitengewone begroting van 2021 ;

Gezien de opdracht is verdeeld in drie percelen:

- Perceel 1 - Renovatie van de Daniel Boonlaan
- Perceel 2 - Installatie van verkeerstekens en straatnaamborden
- Perceel 3 - Installatie van stadsmeubilair

Gezien het publicatiebericht als bijlage ;

**BESLIST :**

- om de opdracht voor werken op te stellen via openbare procedure met voorafgaande bekendmaking en de toewijzingswijze van de opdracht vast te leggen volgens het bijzonder lastenboek n°6/2021;
- de opdracht in 3 percelen te verdelen;
- om de Heer Didier SCHOTTE aan te duiden als veiligheidscoördinator op de werf van deze opdracht;
- om de in bijlage aankondiging goed te keuren ;
- om de uitgave, geschat op 907.500 BTW inbegrepen (750.000 excl. BTW);
- om deze uitgave in te voeren op het artikel 421/735.60 “Werken bestrating en voetpaden” van de buitengewone begroting van 2021 ;

Onderhavige beraadslaging zal, in dubbel, overgemaakt worden aan de Heer Minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met de Plaatselijke Besturen.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0011 **Enseignement - Formation**

**Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune d'Auderghem concernant le Dispositif d'Accrochage Scolaire (D.A.S.) / RENFORCEMENT pour les élèves de l'enseignement secondaire - Modalités de mise à disposition d'un montant de 2.704,-€ pour couvrir les frais liés au D.A.S. de la période du 15.09.2020 au 31.12.2021.**

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et suivants de la nouvelle loi communale ;

DECIDE :

d'approuver la convention concernant le Dispositif d'Accrochage Scolaire (D.A.S.) / RENFORCEMENT pour les élèves de l'enseignement secondaire.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

**Onderwijs - vorming**

**Overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Oudergem betreffende de Studiebegeleidingssysteem / EXTRA STEUN voor leerlingen van het middelbaar onderwijs - Voorwaarden voor het beschikbaar stellen van een bedrag van 2.704,-€ ter dekking van de kosten in verband met de Studiebegeleidingssysteem voor de periode van 15.09.2020 tot 31.12.2021.**

DE RAAD,

Gelet op de artikelen 117 en volgende van de nieuwe gemeentewet ;

BESLIST

om de overeenkomst betreffende de Studiebegeleidingssysteem goed te keuren / EXTRA STEUN voor leerlingen van het middelbaar onderwijs.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0012 **Urbanisme**

**Approbation des conventions relatives à l'octroi de deux subventions à la Commune d'Auderghem dans le cadre de l'appel à projets 2020 Action Climat Réf : SUB/2020/CommunesCPAS/ActionClimat**

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

Considérant les deux délibérations du Collège communal du 25/08/2020 décidant de donner son accord sur le contenu du dossier de candidature de la commune d'Auderghem pour les volets 1 et 2 : programme d'Actions Climat de l'appel à projets 2020 de Bruxelles Environnement : ACTION CLIMAT ;

Considérant la lettre d'information officielle adressée par Bruxelles Environnement au

Collège des Bourgmestre et échevins (réf. Bruxelles Environnement: 20201217/KCU/JVA/PAL/) annonçant l'octroi des subsides suivants :

- 100.000 € pour la mise en oeuvre du Programme local d'actions Climat d'Auderghem (volet 1) ;
- 11.909 € pour la mise en oeuvre du projet "Potager Sainte-Anne" (volet 2) ;

Considérant le PV de décision du Gouvernement du 10 décembre 2020, qui valide l'octroi des subsides aux communes et CPAS, suite à l'appel à projets 2020 Action Climat de Bruxelles Environnement ;

Considérant que ces subventions sont destinées à permettre à la commune de mettre en oeuvre les projets présentés (et retenus) suite à l'appel à projets ACTION CLIMAT 2020 à destination des communes et CPAS bruxellois pour l'élaboration ou la mise à jour d'un "programme local d'actions pour le Climat" pour son territoire, en lien direct avec les stratégies et plans régionaux (volet 1) et pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables (volet 2) ;

Considérant que la réalisation du plan climat est l'occasion de concrétiser les mesures de la motion d'état d'urgence climatique votée par le Conseil communal, en coordination avec les actions prévues aux différents niveaux de pouvoir au sein de l'état belge, de lutter activement contre le réchauffement climatique et d'amplifier les actions communales existantes ;

Considérant que le projet "Potager Sainte-Anne" vise à créer, sur un terrain communal situé Chaussée de Tervuren 89, un nouveau potager partagé (équipé d'un compost, d'une serre et d'un verger) pour les habitants du quartier ;

Considérant que les deux projets (volets 1 et 2) devront être financés par la commune à hauteur de 10% du subside régional qui sera octroyé (hors frais de personnel en place) ;

Considérant les projets de conventions entre, d'une part, Bruxelles Environnement et, d'autre part, la Commune d'Auderghem, transmis le 14/12/2020 par mail par Bruxelles Environnement aux Services d'Urbanisme-Environnement et Espaces Publics doivent être présentés pour signature au Conseil communal d'Auderghem ;

Considérant que la convention relative au volet 1 est proposée pour la période prenant cours le 01/01/2021 et se terminant le 31/12/2022 ;

Considérant que la convention relative au volet 2 est proposée pour la période prenant cours le 01/01/2021 et se terminant le 31/12/2021 ;

DECIDE:

- de marquer son accord sur les projets de conventions, joints à la présente délibération et qui en font partie intégrante, et portant sur la subsidiation relative à l'élaboration d'un Programme local d'Action Climat et à la mise en oeuvre du projet "Potager Sainte-Anne" ;
- de charger le Secrétaire Communal et le Bourgmestre de l'exécution de cette décision.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

**Stedenbouw**

**Goedkeuring van de overeenkomsten betreffende de toekenning van twee subsidies aan de gemeente Oudergem in het kader van de oproep tot het indienen van**

## **projecten 2020 Klimaatactie Ref: SUB/2020/CommunesCPAS/ActionClimat**

DE RAAD,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, artikel 117 ;

Gelet op de twee beraadslagingen van het Schepencollege van 25/08/2020 dat heeft beslist zijn akkoord te geven over de inhoud van het aanvraagdossier van de gemeente Oudergem voor de delen 1 en 2 : Klimaatactieprogramma van de projectoproep 2020 van Leefmilieu Brussel : KLIMAATACTIE ;

Gezien de officiële informatiebrief van Leefmilieu Brussel aan het Schepencollege (ref. Leefmilieu Brussel: 20201217/KCU/JVA/PAL/) waarin de toekenning van de volgende toelagen wordt aangekondigd:

- 100.000 € voor de uitvoering van het Lokaal Klimaatactieprogramma voor Oudergem (deel 1);
- 11.909 € voor de uitvoering van het project "De Moestuin van Sint-Anna" (deel 2);

Overwegende dat de beslissing van de Gewestelijke Brusselse Regering van 10 december 2020, die de toekenning van subsidies aan gemeenten en OCMW's valideert, naar aanleiding van de projectoproep 2020 Klimaatactie van Leefmilieu Brussel;

Overwegende dat deze subsidies bedoeld zijn om de gemeente in staat te stellen de projecten uit te voeren die werden voorgesteld (en geselecteerd) naar aanleiding van de oproep tot het indienen van projecten ACTIE CLIMAT 2020 voor gemeenten en OCMW's in Brussel voor de ontwikkeling of actualisering van een "lokaal actieprogramma voor het klimaat" voor haar grondgebied, in directe samenhang met de gewestelijke strategieën en plannen (deel 1) en voor de uitvoering van duurzame milieuprojecten (deel 2);

Overwegende dat de uitvoering van het klimaatplan een gelegenheid is om de beraadslaging "Verbintenissen van de gemeente Oudergem die de klimaatnoodtoestand bevestigt om de klimaatopwarming efficiënt te bestrijden" waarover de gemeenteraad op januari 2020 heeft gestemd, te verwezenlijken, in coördinatie met de geplande acties op de verschillende bevoegdheidsniveau binnen de Federale Staat, om de opwarming van de aarde actief te bestrijden en om de bestaande gemeentelijke acties te versterken;

Overwegende dat het project "De Moestuin van Sint-Anna" tot doel heeft om op een gemeenschappelijke ruimte op de Tervuersesteenweg 89 een nieuwe gemeentelijke moestuin (uitgerust met een compost, een serre en een boomgaard) te creëren voor de inwoners van de wijk;

Overwegende dat de twee projecten (delen 1 en 2) door de gemeente zullen moeten worden gefinancierd ten belope van 10% van de gewestelijke subsidie die zal worden toegekend (met uitzondering van de kosten van het bestaande personeel);

Overwegende dat de subsidieovereenkomsten tussen Leefmilieu Brussel enerzijds en de gemeente Oudergem anderzijds, die op 14/12/2020 per e-mail door Leefmilieu Brussel aan de diensten Stedenbouw-Milieu en Openbare Ruimten werden gestuurd, ter ondertekening moeten worden voorgelegd aan de gemeenteraad van Oudergem;

Overwegende dat de overeenkomst met betrekking tot deel 1 wordt voorgesteld voor de periode die begint op 01/01/2021 en eindigt op 31/12/2022 ;

Overwegende dat de overeenkomst met betrekking tot deel 2 wordt voorgesteld voor de periode die begint op 01/01/2021 en eindigt op 31/12/2021 ;

**BESLIST :**

- om de in bijlage overeenkomen betreffende de subsidiëring van de uitwerking van een lokaal klimaatactieprogramma en de uitvoering van het project "De Moestuin van Sint-Anna"

- om de gemeentesecretaris en de burgemeester te belasten met de uitvoering van dit besluit

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0013

## **Environnement**

### **Règlement-subsidie pour la stérilisation des chats domestiques**

Le CONSEIL,

Vu la Nouvelle loi Communale, notamment l'article 117 ;

Vu l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, notamment les articles 92 à 95 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 juin 2006 relatif à l'engagement comptable, à la liquidation et au contrôle des engagements et des liquidations, notamment l'article 6 §1<sup>er</sup>;

Vu l'arrête ministériel octroyant une subvention de 7.000 € à la commune d'Auderghem pour l'année budgétaire 2021 (réf. : SUB/2020/Auderghem/BEA/Label) ;

Considérant ce qui suit :

Dans une zone métropolitaine telle que la Région de Bruxelles-Capitale, il est dans l'intérêt de tous de faire cohabiter l'homme et les animaux en parfaite harmonie. Les animaux ont un rôle social qui n'est plus à démentir dans notre société. La Région de Bruxelles-Capitale entend dès lors soutenir les projets communaux favorables au bien-être animal.

L'instauration d'une prime pour la stérilisation des chats domestiques vise à contribuer au bien-être animal par la diminution de leur trop importante reproduction. La surpopulation mène en effet au mauvais traitement et à l'abandon de nombreux chats que les refuges ne peuvent recueillir faute de places ou de moyens.

Le budget de 7.000€ est prévu à l'article budgétaire en recette 879/46548 (Contribution des autres pouvoirs publics à des fins spécifiques) et à l'article en dépense 879/33101 (Subsides stérilisation des chats) pour l'exercice budgétaire 2021.

Décide d'adopter comme suit le présent règlement-subsidie :

#### **Article 1<sup>er</sup> – Objet**

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles pour l'exercice 2021 et suivant les conditions fixées par le présent règlement, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut accorder une prime pour la stérilisation de chats domestiques.

#### **Article 2 – Notions**

Au sens du présent règlement, on entend par :

1° Stérilisation : l'acte pratiqué par un vétérinaire sur chat mâle ou femelle visant à rendre celui-ci improductif.

2° Vétérinaire : médecin-vétérinaire membre de l'Ordre des médecins vétérinaires de Belgique.

3° Responsable : personne physique, propriétaire ou détentrice d'un chat, qui exerce habituellement sur lui une gestion ou une surveillance directe.

#### **Article 3 – Montant alloué**

Le montant de la prime communale s'élève à 50 € pour un chat mâle, à 75 € pour un chat femelle et à 25€ pour un puçage.

Trois primes pourront au maximum être octroyées par année et par ménage domicilié à Auderghem.

#### **Article 4 – Demande de prime**

Sous peine d'irrecevabilité, la demande de prime doit être introduite à l'aide du formulaire ad hoc, dûment signé et complété par le responsable.

Une attestation de soins signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation, la note d'honoraire originale émise par celui-ci et adressée au responsable, une copie de la carte d'identité du responsable, ainsi qu'une copie du certificat d'identification doivent être jointes audit formulaire.

La stérilisation doit avoir eu lieu après le 1<sup>er</sup> mai 2020.

La demande de prime doit être introduite au plus tard avant le 30 septembre 2021 à l'adresse suivante : Administration communale d'Auderghem – Service de l'Environnement, Rue Emile Idiers, 12-14, 1160 Auderghem.

#### **Article 5 – Critère d'attribution**

Dans l'hypothèse où le nombre de demandes excède le budget disponible, les demandes seront traitées selon la date de leur dépôt jusqu'à épuisement du budget.

#### **Article 6 – Liquidation**

Suite à la décision d'octroi du Collège des Bourgmestres et échevins, la prime est versée au demandeur sur le numéro de compte mentionné par ce dernier dans le formulaire visé à l'article 4.

#### **Article 7 – Remboursement**

Le demandeur ayant bénéficié de la prime est tenu de rembourser l'intégralité de celle-ci à l'administration communale en cas de déclaration inexacte ou frauduleuse déposée dans le seul but d'obtenir indûment ladite prime.

#### **Article 8 – Contestations**

La décision refusant l'octroi d'une prime communale peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Collège des Bourgmestres et Echevins.

La réclamation doit être introduite, par écrit, signée et motivée, et sous peine de déchéance, dans un délai d'un mois prenant cours lors de la notification de la décision de refus.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

## **Leefmilieu**

### **Subsidierегlement voor de sterilisatie van huiskatten**

DE RAAD,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, inzonderheid artikel 117;

Gelet op de organieke ordonnantie van 23 februari 2006 houdende de bepalingen die van toepassing zijn op de begroting, de boekhouding en de controle, inzonderheid de artikelen 92 tot 95;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 15 juni 2006 inzake de boekhoudkundige vastlegging, de vereffening en de controle op de vastleggingen en de vereffeningen, meer bepaald artikel 6 §1;

Gelet op de besluit van de Minister houdende de toekenning van een toelage van 7.000 € aan de gemeente Oudergem voor het begrotingsjaar 2021 (ref.: SUB/2020/Oudergem/BEA/Label);

Overwegende wat volgt:

In een grootstedelijk gebied zoals het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is het in het belang van allen dat mens en dier in perfecte harmonie kunnen samenleven. Dieren vervullen in onze samenleving een sociale rol die niet meer te ontkennen valt. Het Brussels

Hoofdstedelijk Gewest ondersteunt daarom gemeentelijke projecten die bevorderlijk zijn voor het welzijn van dieren.

De invoering van een premie om huiskatten te steriliseren heeft tot doel bij te dragen tot dierenwelzijn door hun al te grote reproductie te beperken. Overbevolking leidt immers tot mishandeling en het achterlaten van vele katten die niet terecht kunnen in het asiel wegens gebrek aan plaats of middelen.

De begroting van 7.000 € is opgenomen in het inkomstartikel 879/46548 (Andere specifieke subsidies van andere overheidsinstellingen) en in het uitgaveartikel 879/33101 (Toelage sterilisatie katten) voor het begrotingsjaar 2021.

Beslist om het huidige subsidiereglement te aanvaarden:

#### **Artikel 1 – Voorwerp**

Binnen de grenzen van de begrotingskredieten die voor het boekjaar 2021 beschikbaar zijn en volgens de voorwaarden van dit reglement kan het college van burgemeester en schepenen een premie toekennen om huiskatten te steriliseren.

#### **Artikel 2 – Definities**

In de betekenis van dit reglement wordt verstaan onder:

1° Steriliseren: ingreep door een dierenarts op een mannelijke of vrouwelijke kat met als doel de kat zich niet verder kan voortplanten.

2° Dierenarts: dierenarts die aangesloten is bij de Belgische Orde der Dierenartsen.

3° Verantwoordelijke: de natuurlijke persoon, eigenaar of houder van een kat, die er gewoonlijk een onmiddellijk beheer of toezicht op uitoefent.

#### **Artikel 3 – Toegekend bedrag**

De gemeentelijke premie bedraagt € 50 voor een mannelijke kat, € 75 voor een vrouwelijke kat en € 25 voor een identificatie.

Er worden maximaal drie premies toegekend per jaar en per gezin dat gedomicilieerd is in Oudergem.

#### **Artikel 4 – Aanvraag voor de premie**

Op straffe van onontvankelijkheid moet de aanvraag voor de premie worden ingediend met behulp van het ad-hocformulier dat de verantwoordelijke correct dient in te vullen en te ondertekenen.

Een getuigschrift van verstrekte hulp, ondertekend door de dierenarts die de kat heeft gesteriliseerd, evenals de originele honorariumnota van de dierenarts en geadresseerd aan de verantwoordelijke, een kopie van de identiteitskaart van de verantwoordelijke en een kopie van het identificatiebewijs moeten bij het genoemde formulier worden gevoegd.

De sterilisatie moet na 1 mei 2020 hebben plaatsgevonden.

De premie-aanvraag moet ten laatste vóór 30 september 2021 worden ingediend op het volgende adres: Gemeentebestuur van Oudergem – Dienst Leefmilieu, Emile Idiersstraat 12-14, 1160 Oudergem.

#### **Artikel 5 – Toekenningscriterium**

Indien het aantal aanvragen het beschikbare budget zou overstijgen, worden de aanvragen behandeld volgens hun datum van indiening tot het budget is uitgeput.

#### **Artikel 6 – Uitbetaling**

Volgend op de beslissing tot toekenning van het college van burgemeester en schepenen wordt de premie aan de aanvrager betaald op het rekeningnummer dat deze laatste vermeldt op het formulier zoals bedoeld in artikel 4.

#### **Artikel 7 – Terugbetaling**

De aanvrager die een premie heeft ontvangen, is gehouden die premie volledig terug te betalen aan het gemeentebestuur in geval van onjuiste of bedrieglijke aangifte die als enig doel had de genoemde premie op onrechtmatige wijze te verkrijgen.

## Artikel 8 – Betwistingen

Tegen de beslissing tot weigering van een gemeentelijke premie kan bezwaar worden aangetekend bij het college van burgemeester en schepenen.

Het bezwaarschrift moet schriftelijk ondertekend en met redenen omkleed, op straffe van verval, worden ingediend binnen een termijn van één maand die ingaat bij de betekening van de beslissing tot weigering.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0014 **Sport**

### **Approbation des comptes de la Commission Consultative des sports - exercice 2019.**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et plus spécialement en ce qui concerne l'article 3 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

Vu la création en 2013 de la Commission Consultative des Sports par le Conseil communal du 28/3/2013;

Vu la désignation des membres représentant des partis politiques à la Commission consultative des Sports par le Collège du 21/1/2019;

Vu la désignation du président de la Commission consultative des Sports par le Collège du 12/3/2019;

La Commission Consultative des Sports nous a fait parvenir son compte et son bilan de l'exercice 2019.

Les pièces justificatives relatives à ce compte sont déposées au service de la Recette où il peut en être pris connaissance.

Ce compte se présente comme suit :

Patrimoine reporté	-7.414,91 €
Provision autres risques & charges	-23.070,70 €
Créances et dettes à un an au plus	-1.676,67 €
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	24.865,53 €
Résultat général	-7.293,75 €

DECIDE:

D'approuver le compte de la Commission Consultative des Sports exercice 2019.

La présente délibération, sous forme de bref exposé, sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Pouvoirs Locaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

**Sport**

### **Goedkeuring van de rekeningen van de Raadgevende sportcommissie - dienstjaar 2019.**

DE RAAD:



Gezien de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en op de aanwending van sommige toelagen, en meer bepaald wat artikel 3 betreft ;

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meerbepaald artikel 117;

Gezien de oprichting in 2013 van de Raadgevende Commissie van Sport door de Gemeenteraad van 28/3/2013;

Gezien de aanduiding van de leden van politieke partijen voor de Raadgevende Sportcommissie van Sport door beslissing van het College op 21/1/2019;

Gezien de aanduiding van de voorziter voor de Raadgevende Sportcommissie door beslissing van het College op 12/3/2019;

De Raadgevende Sportcommissie heeft ons zijn rekening en balans van het dienstjaar 2019 overgemaakt.

De stavingsstukken betreffende deze balans, liggen ter inzage op de Rekendienst waar er kennis van kan genomen worden.

Deze rekening stelt zich als volgt voor :

Overgedragen erfgoed	-7.414,91 €
Voorziening voor overige risico's en kosten	-23.070,70 €
Vorderingen en schulden op ten hoogste één jaar	-1.676,67 €
Geldbeleggingen en liquide middelen	24.865,53 €
Totaal resultaat	-7.293,75 €

BESLIST:

De rekening van de Raadgevende Sportcommissie dienstjaar 2019 goed te keuren.

Onderhavige beraadslaging zal, onder vorm van beknopte omschrijving overgemaakt worden aan de Heer Minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke besturen.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0015

## **Prévention**

### **Octroi d'une subvention à la commune d'Auderghem pour l'année 2021 en faveur de l'action menée en matière de "lutte contre le décrochage scolaire" - Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.**

LE CONSEIL,

Considérant la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 avril 2018 de confier au Service Ecole de perspectives.brussels la gestion des dispositifs régionaux de lutte contre le décrochage scolaire, ce compris l'axe "lutte contre le décrochage scolaire" des PLPP, géré par Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Depuis le 1er janvier 2020, l'administration référente pour la gestion du financement régional de la politique communale de lutte contre le décrochage scolaire (ancien axe "lutte contre le décrochage scolaire" des PLPP) est perspective.brussels ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 décembre 2020 relatif à l'octroi d'une subvention à la commune d'Auderghem pour un montant de 194.713 € en faveur de l'action menée en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour l'année 2021 ;

La subvention sera liquidée en 3 tranches : une avance de 42 % du montant de la

subvention sera versée sur présentation d'une déclaration de créance pour le 31 décembre 2020 au plus tard, (sur base du courrier de notification du 11/12/2020) une seconde avance de 45 % sera versée sur présentation d'une déclaration de créance pour le 15 novembre 2021. Le solde de 13 % sera liquidé après réception et analyse du rapport d'évaluation des actions menées en 2021 et des pièces justificatives relatives (à transmettre pour le 1er mars 2022) sur base d'une déclaration de créance adressée pour le 1er juin 2022 au plus tard.

Attendu que la Convention 2021 a été soumise à l'approbation du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 15 décembre 2020 ;

DECIDE

de ratifier la Convention 2021 entre le Région de Bruxelles-Capitale et la commune d'Auderghem, jointe à la présente délibération et qui en fait partie intégrante, relative à l'octroi d'une subvention à la commune d'Auderghem pour un montant de 194.713 € en faveur de l'action menée en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour l'année 2021, ainsi que la déclaration de créance relative au paiement de la 1ère tranche de 42 % (81.779,46 €).

La présente délibération sera transmise en double exemplaire à Monsieur le Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Pouvoirs Locaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

## **Preventie**

### **Toekenning van een subsidie aan de gemeente Oudergem voor het jaar 2021 ter ondersteuning van de genomen maatregelen om "schooluitval te bestrijden" - Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.**

DE RAAD,

Gezien de beslissing van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 26 april 2018 om de Dienst Scholen van perspectives.brussels het beheer van de gewestelijke maatregelen ter bestrijding van schooluitval (programma 'strijd tegen schooluitval van de PBPP) toe te vertrouwen, door Brussel Preventie en Beveiliging (BPV) tot 31 december 2019 beheerd ;

Sinds 1 januari 2020 is de administratie die verantwoordelijk is voor het beheer van de gewestelijke financiering van het gemeentelijk beleid in de strijd tegen schooluitval (voorheen het programma 'strijd tegen schooluitval' van de PBPP) perspective.brussels ;

Gezien het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 3 december 2020 betreffende de toekenning van een subsidie aan de gemeente Oudergem voor een bedrag van 194.713 € ter ondersteuning van de genomen maatregelen om schooluitval te bestrijden voor het jaar 2021 ;

Het bedrag zal worden uitbetaald in 3 delen : een voorschot van 42 % van het bedrag van de subsidie zal worden gestort tegen overlegging van een schuldvordering uiterlijk op 31 december 2020 (op basis van de kennisgevingsbrief van 11/12/2020) , een tweede voorschot van 45 % van het bedrag van de subsidie zal worden gestort tegen overlegging van een schuldvordering uiterlijk op 15 november 2021. Het saldo van 13 % zal worden uitbetaald na ontvangst en onderzoek van het evaluatieverslag voor het jaar 2021 en de daarmee verband houdende bewijsstukken (uiterlijk op 1 maart 2022) op basis van een schuldvordering uiterlijk op 1 juni 2022 verzonden.

Overwegende dat het Overeenkomst 2021 op 15 december 2020 ter goedkeuring zijn voorgelegd aan het College van Burgemeester en schepenen ;

BESLIST

het Overeenkomst 2021 tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente

Oudergem goed te keuren, gehecht aan dit overleg en dat een integraal onderdeel daarvan vormt, betreffende de toekenning van een subsidie aan de gemeente Oudergem voor een bedrag van 194.713 € ter ondersteuning van de genomen maatregelen om schooluitval te bestrijden voor het jaar 2021, evenals de schuldvordering met betrekking tot de betaling van het voorschot van 42 %, binnenkort ontvangen (81.779,46 €).

Deze beraadslaging zal in tweevoud worden toegezonden aan de Minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met de Plaatselijke Besturen.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0016

## **Prévention**

### **Prolongation de la convention entre l'Etat fédéral et la commune d'Auderghem, prévue par l'Arrêté Royal du 28 janvier 2014 sur la médiation dans le cadre des sanctions administratives communales (SAC) - 2020.**

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117 et 119bis ;

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales;

Vu l'Arrêté Royal du 28 janvier 2014 établissant les conditions et modalités minimales pour la médiation prévue dans le cadre de la loi relative aux sanctions administratives communales ;

Vu l'arrêté ministériel, transmis par email en date du 15 décembre, et portant octroi pour les 6 derniers mois de l'année 2020 d'une subvention à la commune d'Auderghem dans le cadre de la Politique des Grandes Villes ;

Cet arrêté ministériel vient compléter celui du 17 juillet 2020, relatif à l'octroi d'une subvention à la commune d'Auderghem dans le cadre de la Politique des Grandes Villes pour les 6 premier mois de l'année 2020 (délibération portant la référence 002/24.09.2020/A/0012) ;

La Convention alors présentée en séance du Collège échevinal portait sur le renouvellement pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 avec reconduction automatique pour une durée de 6 mois sous condition suspensive de la publication de la loi des finances qui devait libérer la quatrième tranche du budget 2020 et du nouvel arrêté ministériel portant octroi pour les 6 derniers mois de l'année 2020 d'une même subvention.

La Convention a été soumise à l'approbation du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 8 septembre 2020, et au Conseil communal en date du 24 septembre 2020.

DECIDE

de prendre connaissance du nouvel arrêté ministériel pour les 6 derniers mois de l'année 2020 de la subvention octroyée dans le cadre des sanctions administratives communales à la Commune d'Auderghem reconduisant automatiquement la Convention présentée en séance du Collège échevinal du 8 septembre 2020, et prend connaissance des modalités de subventionnement pour l'autre moitié du subside (26.800 €).

La présente délibération, sous forme de bref exposé, sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des pouvoirs locaux ainsi qu'à Monsieur le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes Villes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

## **Preventie**

### **Verlenging van de overeenkomst tussen de Federale Staat en de gemeente Oudergem, voorzien door het koninklijk besluit van 28 januari 2014 betreffende de bemiddeling in het kader van de gemeentelijke administratieve sancties (GAS) - 2020.**

DE RAAD,

Gelet op de Nieuwe gemeentewet, namelijk artikelen 117 en 119bis ;

Gelet op de wet van 24 juni 2013 betreffende de gemeentelijke administratieve sancties;

Gelet op het Koninklijk besluit van 28 januari 2014 houdende de minimumvoorwaarden en modaliteiten voor de bemiddeling in het kader van de gemeentelijke administratieve sancties ;

Gelet op het Ministerieel besluit, verzonden per email op 15 december, houdende de toekenning voor de laatste 6 maanden van jaar 2020 van een toelage aan de gemeente Oudergem in het kader van het Groostedenbeleid ;

Dit Ministerieel besluit vormt een aanvulling op dat van 17 juli 2020 betreffende de toekenning van een toelage aan de Gemeente Oudergem in het kader van het Groostedenbeleid voor de eerste 6 maanden van 2020 ( beraadslaging 002/24.09.2020/A/0012) ;

De overeenkomst heeft vervolgens voorgelegd aan de vergadering van de SchepenCollege over de vernieuwing van de toelage voor de periode van 1 januari tot 30 juni 2020 met automatische verlenging voor een periode van zes maanden onder de opschortende voorwaarde van de publicatie van de financieringswet die de vierde tranche van de begroting 2020 vrijgaf en van de nieuwe MB die aan bepaalde steden een subsidie toekende voor de laatste zes maanden van het jaar 2020 in het kader van die toelage.

De overeenkomst werd door het College van Burgemeester en Schepenen op datum van 8 september 2020 goedgekeurd, en door de Gemeenteraad op datum van 24 september 2020..

#### **BESLIST**

Neemt kennis van het nieuwe Ministerieel besluit voor de laatste 6 maanden van het jaar 2020 van de subsidie toegekend in het kader van de Gemeentelijke Administratieve Sancties aan de Gemeente Oudergem tot automatische verlenging van het akkoord dat werd voorgesteld op de vergadering van het Schepencollege van 8 septembre 2020, en neemt kennis van de subsidieregeling voor de andere helft van de subsidie (26.800 €).

Onderhavige beraadslaging zal, in de vorm van beknopte omschrijving, aan de heer Minister van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Plaatselijke Besturen alsook aan de heer Minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw, Maatschappelijke Integratie en Grootstedenbeleid, overgemaakt worden.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0017 **Recette**

### **Association Artistique d'Auderghem - Saison 2019-2020 - Compte**

Le Conseil

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et plus spécialement en ce qui concerne l'article 3 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002 et la loi du 16 janvier 2003 ;

Vu l'arrêté royal du 2 avril 2003 et du 15 mai 2003 fixant l'entrée en vigueur des dispositions des lois précitées ;

Vu l'arrêté royal du 26 juin 2003 relatif à la comptabilité simplifiée de certaines associations sans but lucratif et fondations ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

Décide

d'approuver le bilan de l'a.s.b.l. « Association Artistique d'Auderghem » saison 2019-2020.

La présente délibération, sous forme de bref exposé, sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Pouvoirs Locaux.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

### **Ontvangerij**

#### **Kunstvereniging van Oudergem - Seizoen 2019-2020 - Rekening**

De Raad

Gezien de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en op de aanwending van sommige toelagen, en meer bepaald wat artikel 3 betreft ;

Gelet op de wet van 27 juni 1921 betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk gewijzigd bij de wet van 2 mei 2002 en bij de wet van 16 januari 2003 ;

Gelet op de koninklijke besluiten van 2 april en 15 mei 2003 omtrent de inwerktreding van voormelde wetten ;

Gelet op het koninklijk besluit van 26 juni 2003 betreffende de vereenvoudigde boekhouding van bepaalde verenigingen zonder winstoogmerk en stichtingen ;

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meerbepaald artikel 117 ;

Beslist

de balans van de v.z.w. « Kunstvereniging van Oudergem » - seizoen 2019-2020 goed te keuren. Onderhavige beraadslaging zal onder vorm van beknopte omschrijving overgemaakt worden aan de Heer Minister van het Brussels Hoofdstedelijk belast met Plaatselijke Besturen.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0018 **Recette**

#### **C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 3 - exercice 2020**

Le Conseil,

Vu le budget de l'exercice 2020, du Centre public d'Action sociale, approuvé par le Conseil Communal en séance du 19 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale en sa séance plénière du 14 décembre 2020 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S., notamment l'article 88 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

Vu la réunion de concertation entre les délégations du CPAS et de l'administration communale qui c'est tenue le 26 janvier 2021 ;

décide

d'approuver la modification n° 3 - exercice 2020 – du budget du C.P.A.S. comme reprise dans les pièces justificatives.

La présente délibération, en triple ainsi que les pièces justificatives seront transmises par l'intermédiaire du C.P.A.S. à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

### **Ontvangerij**

#### **O.C.M.W. - Begrotingswijziging n° 3 - dienstjaar 2020**

De Raad,

Gezien de begroting van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn voor het dienstjaar 2019 werd goedgekeurd door de Gemeenteraad op datum van 19 december 2019;

Gelet op de beraadslaging van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn in zitting van 14 december 2020;

Gelet op de organieke wet van 8 juli 1976 op de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn en meer bepaald artikel 88;

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 117;

Gezien het overlegcomité tussen de afvaardigingen van het OCMW en de gemeente dat doorging op 26 januari 2021;

Beslist

De begrotingswijziging nr 3 van de begroting van het O.C.M.W. - dienstjaar 2020 goed te keuren conform de stavingstukken.

Onderhavige beraadslaging in drievoud, evenals de stavingstukken, zullen door tussenkomst van het O.C.M.W. overgemaakt worden aan de Heer Minister van het Brusselse Hoofdstedelijk gewest.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0019 **Recette**

#### **C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 4 - exercice 2020**

Le Conseil,

Vu le budget de l'exercice 2020, du Centre public d'Action sociale, approuvé par le Conseil Communal en séance du 19 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale en sa séance plénière du 23 décembre 2020 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S., notamment l'article 88 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

Vu la réunion de concertation entre les délégations du CPAS et de l'administration communale qui c'est tenue le 26 janvier 2021 ;

décide

d'approuver la modification n° 4 - exercice 2020 – du budget du C.P.A.S. comme reprise dans les pièces justificatives.

La présente délibération, en triple ainsi que les pièces justificatives seront transmises par l'intermédiaire du C.P.A.S. à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

---

### **Ontvangerij**

#### **O.C.M.W. - Begrotingswijziging n° 4 - dienstjaar 2020**

De Raad,

Gezien de begroting van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn voor het dienstjaar 2019 werd goedgekeurd door de Gemeenteraad op datum van 19 december 2019;

Gelet op de beraadslaging van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn in zitting van 23 december 2020;

Gelet op de organieke wet van 8 juli 1976 op de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn en meer bepaald artikel 88;

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 117;

Gezien het overlegcomité tussen de afvaardigingen van het OCMW en de gemeente dat doorging op 26 januari 2021 ;

Beslist

De begrotingswijziging nr 4 van de begroting van het O.C.M.W. - dienstjaar 2020 goed te keuren conform de stavingstukken.

Onderhavige beraadslaging in drievoud, evenals de stavingstukken, zullen door tussenkomst van het O.C.M.W. overgemaakt worden aan de Heer Minister van het Brusselse Hoofdstedelijk gewest.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0020

### **Recette**

#### **International Protestant Church of Brussels - Exercice 2021 - Budget**

Le Conseil

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Attendu que la commune d'Auderghem fait partie de la circonscription de l'International Protestant Church of Brussels et qu'à ce titre elle est appelée à donner son avis sur le budget de l'exercice 2021 tel qu'il a été arrêté par son Conseil d'Administration le 19 octobre 2020;

Attendu que ledit budget pour l'exercice 2021 se présente en équilibre avec 63.044,25 € en recettes et en dépenses, avec une intervention communale de 35.044,25 € à répartir sur les communes d'Auderghem, de Watermael-Boitsfort et d'Uccle respectivement à hauteur de 23,26 % (8.151,29 €), de 18,13 % (6.353,52 €) et de 58,61% (20.539,44 €).

Décide

d'aviser favorablement le budget de l'exercice 2021 de la fabrique de l'International Protestant Church of Brussels.

La présente délibération, en quintuple, sera transmise à Monsieur le Ministre chargé de la tutelle sur les Pouvoirs locaux.

Le Conseil n'approuve pas le projet de délibération.

30 votants : 13 votes positifs, 14 votes négatifs, 3 abstentions.

*Non : Elise Willame, Eloïse Defosset, Lieve Jorens, Véronique Artus, Christian Grétry, Vanessa Rigodanzo, Jeremy Van Gorp, Jasmine Boumraya, Marie-Pierre Bauwens, Anastasia Bakounine, Ingrid Venier, Martine Maelschalck, Matthieu Pillois, François Lebovy.*

*Abstentions : Sophie de Vos, Florence Couldrey, Christophe Magdalijs.*

---

## **Ontvangerij**

### **International Protestant Church of Brussels - Dienstjaar 2021 - Begroting**

De Raad

Gezien de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke van de erediensten ;

Gezien de gemeente Oudergem deel uitmaakt van de omschrijving van de International Protestant Church of Brussels en zij door dit feit geroepen is haar advies uit te brengen betreffende de begroting 2021 van deze instelling op 19 oktober 2020;

Gezien de begroting voor het dienstjaar 2021 zich in evenwicht voorstel met 63.044,25 € in ontvangsten en in uitgaven, met een gemeentelijke tussenkomst van 35.044,25 €. De tussenkomst tussen Oudergem, Watermaal-Bosvoorde en Ukkel moet verdeeld worden - respectievelijk 23,26 % (8.151,29 €), 18,13 % (6.353,52 €) en 58,61% (20.539,44 €).

Beslist

een gunstig advies uit te brengen in verband met de begroting van het dienstjaar 2021 van de International Protestant Church of Brussels.

Onderhavige beraadslaging in vijf exemplaren, zal overgemaakt worden aan De Heer Minister belast met het toezicht op de lokale besturen.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging niet goed.

30 stemmers : 13 positieve stemmen, 14 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

*Nee : Elise Willame, Eloïse Defosset, Lieve Jorens, Véronique Artus, Christian Grétry, Vanessa Rigodanzo, Jeremy Van Gorp, Jasmine Boumraya, Marie-Pierre Bauwens, Anastasia Bakounine, Ingrid Venier, Martine Maelschalck, Matthieu Pillois, François Lebovy.*

*Onthoudingen : Sophie de Vos, Florence Couldrey, Christophe Magdalijs.*

---

28.01.2021/A/0021 **Taxes communales**

### **Avenant à la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune d'Auderghem relative à la promotion du développement économique local et régional**

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 ;

Vu l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale

DECIDE

d'approuver l'avenant à la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune d'Auderghem relative à la promotion du développement économique local et régional.



Le Conseil approuve le projet de délibération.  
30 votants : 30 votes positifs.

---

## **Gemeentebelastingen**

### **Wijziging van de overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Oudergem betreffende de bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak**

DE RAAD,

Gelet op de Nieuwe gemeentewet, artikel 117 ;

Gezien de ordonnantie van 19 july 2007 ertoe strekkende de gemeenten te betrekken bij de economische ontwikkeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

BESLIST

de wijziging van de overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Oudergem betreffende de bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak goed te keuren.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

---

28.01.2021/A/0022

## **Secrétariat**

### **Question orale de Monsieur Matthieu Pillois (DéFI) : stationnement sécurisé pour les vélos à Auderghem**

Monsieur le Président,

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Chers Collègues,

Depuis ce 1er janvier, l'ensemble du stationnement cycliste sécurisé sur le territoire de la Région bruxelloise est géré par l'agence régionale Parking.brussels. La reprise de la plateforme cycloparking.brussels est en effet actée. En principe, rien ne change pour l'utilisateur. Il s'agit là d'un signal positif: le parking vélo est désormais considéré à égalité avec le parking voiture.

Concrètement, cycloparking.brussels gère désormais plus de 450 parkings, auxquels accèdent 24h/24 et 7j/7 plus de 2.500 abonnés. La solution proposée consiste principalement en des box vélos de 5 emplacements, implantés en voirie, que le cycliste ouvre via contrôle d'accès magnétique.

Même si les équipes derrière le site web ont changé depuis janvier, celui-ci reste l'ancrage à privilégier pour le cycliste qui souhaite y mettre son vélo à l'abri dans 17 des 19 communes dont Auderghem.

Malgré l'augmentation conséquente du nombre de vélobox, cela reste loin de répondre à la demande exponentielle. Il y a en effet plus de 8.000 cyclistes sur liste d'attente et Parking.brussels dénombreait 6.850 demandes en septembre 2020.

Dès lors, Parking.brussels s'oriente vers «un changement de stratégie.» Les vélobox ne suffisant plus, l'agence va donc développer des partenariats publics et privés pour dénicher des locaux, et principalement les locaux commuanux, permettant de ranger davantage de vélos.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pouvez-vous nous fournir le nombre des véloboxes déjà implantés sur le territoire de la commune ainsi que le nombre de demande en attente ?
- De nouveaux véloboxes sont-ils prévus en 2021 à Auderghem ?
- La commune d'Auderghem prévoit-elle des initiatives complémentaires pour répondre à la demande en augmentation de stationnements sécurisés pour vélos ?
- Avez-vous des contacts avec Parking.brussels en ce sens ?

Je vous remercie.

Matthieu Pillois

Conseiller communal

**Réponse de Madame Sophie de Vos, Échevine :**

- Pouvez-vous nous fournir le nombre des véloboxes déjà implantés sur le territoire de la commune ainsi que le nombre de demande en attente ?

*Il y a 47 box de 5 places installés depuis 2015 . Deux sont en attente de placement.*

*A côté de cela il y a deux « bike and ride » qui disposent de 20 places installés en collaboration avec parking brussels et un espace similaire à disposition du personnel communal.*

*Cela fait 305 places de parking sécurisées. A côté de cela il y a d'après cycloparking (chiffres de décembre 2020) 300 personnes en attente à Auderghem sur les quelque 8000 qui attendent au niveau Bruxellois.*

- De nouveaux véloboxes sont-ils prévus en 2021 à Auderghem ?

*Oui : nous comptons continuer à installer des box comme chaque année mais pas uniquement*

- La commune d'Auderghem prévoit-elle des initiatives complémentaires pour répondre à la demande en augmentation de stationnements sécurisés pour vélos ?
- Avez-vous des contacts avec Parking.brussels en ce sens ?

*En effet, Devant l'augmentation de la demande parking brussels n'arrivera jamais à rattraper les 8000 personnes en attente à l'allure actuelle de placement des vélos boxx qui ne disposent que de 5 places chacun. Il faudrait en placer 1600 au niveau régional, 60 au niveau communal...*

*Nous avons donc contacté PB pour leur proposer des emplacements complémentaires de parkings de 20 places au moins en territoire communal (centre sportif willegems par ex). Nous attendons leur retour.*

Le Conseil prend acte.

---

**Secretariaat**

**Mondelinge vraag van de heer Matthieu Pillois (DéFI) : beveiligde parkeerplaatsen voor fietsen in Oudergem**

De Raad neemt akte.

**Question orale de Madame Stéphanie Paulissen (DéFI) : Revenu cadastral - Les communes traquent les propriétaires distraits ou chanceux**

Monsieur le Président,  
Mesdames Messieurs les Echevin·e·s,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Cher·e·s Collègues,

Je ne vous apprends rien, le revenu cadastral tel qu'appliqué comme base de calcul du précompte immobilier de nos jours, constitue une source d'inégalité manifeste entre les propriétaires. Certes, le cadastre, me répondrez-vous peut-être, relève du niveau fédéral mais peut-on se résigner à percevoir cet impôt qui ne relève pas de la réalité de terrain !

A Bruxelles, en particulier, force est de constater les inégalités d'un quartier à l'autre, preuve incontestable de cet anachronisme persistant. Si les autorités communales se trouvent pieds et poings liés, il n'en demeure pas moins qu'elles disposent d'une marge de manœuvre non négligeable pour rétablir un semblant d'équité, entre autres, en intervenant au niveau des caractéristiques de chaque bien.

A cet égard, Monsieur le Bourgmestre, pourriez-vous nous éclairer sur les démarches et dispositifs mis en œuvre ainsi que les résultats y relatifs ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Stéphanie PAULISSEN  
Conseillère communale - DéFI

**Réponse de Monsieur Didier Gosuin, Bourgmestre :**

*Madame la Conseillère,*

*Comme vous l'indiquez très justement, le cadastre des biens immeubles, qui est de la gestion du Fédéral, est depuis longtemps obsolète et le Fédéral ne semble pas en faire une priorité. Or il tient en effet lieu de base de calcul pour le précompte immobilier.*

*Le cadastre date des années septante, n'a jamais été mis à jour et repose donc sur des critères obsolètes (la valeur locative à l'époque). Il est source de grandes inégalités entre les propriétaires d'un bien récent et ceux d'un bien ancien qui a été rénové ou équipé, mais qui continuent à bénéficier d'une imposition très légère.*

*Faut-il se contenter de ce constat et se résigner à percevoir un impôt qui ne donne pas satisfaction ? Pas forcément : les communes disposent en effet de marges de manœuvre non négligeables, même si celles-ci s'inscrivent forcément dans ce cadre fédéral d'un autre âge qui reste la référence.*

*Ainsi, à Auderghem, nous avons lancé en 2014 une grande opération de revalorisation des revenus cadastraux des biens classés en « confort zéro », c'est-à-dire pour des biens déclarants ne pas posséder ni pièce d'eau, ni chauffage central. Nous avons ainsi chargé une personne spécifique au sein de l'administration communale d'effectuer cette tâche.*

*L'opération consiste à repérer tous les confort zéro sur les 2 divisions cadastrales d'Auderghem, d'envoyer un courrier explicatif et un formulaire à remplir par tous les propriétaires de ces biens (Auderghemois ou résidant en Belgique ou à l'étranger), d'analyser les retours et éventuellement prévoir une visite et enfin notifier le revenu cadastral réévalué qui apparaît l'année suivante au fichier du cadastre. Il est à noter que tous les biens faisant l'objet d'un permis d'urbanisme sont d'office revalorisés.*

*Avec l'aide du Cadastre, la commune d'Auderghem a recensé 903 biens classés en confort zéro sur Auderghem en 2014. 16 biens ont directement été sortis de la liste car soit, la revalorisation était en cours, soit qu'ils allaient l'être dans les prochaines semaines ou mois suite à une délivrance de permis.*

*Il restait alors 887 biens à traiter par les services communaux.*

*A ce jour, 449 biens sur 887 (51%) ont été revalorisés suite aux envois des courriers, pour un montant total de 202.359€ d'augmentation des revenus cadastraux.*

*Sur les 438 biens encore à traiter, des courriers ont déjà été envoyés à 357 propriétaires pour lesquels nous avons reçus 257 réponses qui ont été transmises au Cadastre et sont en cours de réévaluation. 100 propriétaires n'ont jamais répondu pour de multiples raisons (adresse erronée, personne décédée, nouveaux propriétaires suite à vente, etc...). 80% des dossiers à réévaluer ont donc déjà été traités par l'administration communale.*

*81 nouveaux courriers ont été envoyés mi-janvier et des réponses commencent déjà à nous arriver. Début février, les services communaux se chargeront de traiter les dossiers sans réponses.*

*Vous le constaterez, le travail entrepris à Auderghem porte ses fruits et se déroule bien. Même si nous recevons beaucoup d'appels pour des demandes d'explications, très peu de personnes ne contestent la réévaluation (une dizaine de personnes sur les 706 réponses obtenues). Il faut dire qu'ils ont payés, pendant des années, moins que ce qu'ils auraient dû, qu'on a décidé de ne pas demander de paiement rétroactif et qu'Auderghem est la commune avec les impôts les bas de la Région bruxelloise. Notre objectif n'est pas une course aux rentrées financières, même si ce travail permet de donner une bulle d'air dans des finances communales qui subissent des attaques ces dernières années, mais bien un travail d'équité fiscale.*

*Il est regrettable qu'une nouvelle fois, ce soit aux pouvoirs locaux, si souvent attaqués, de combler les errances d'une autorité supérieure, ici le Fédéral.*

Le Conseil prend acte.

---

#### **Secretariaat**

#### **Mondelinge vraag van Mevrouw Stéphanie Paulissen (DéFI) : Kadastraal inkomen - Gemeenten jagen op afgeleide of gelukkige eigenaars**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0024

#### **Secrétariat**

#### **Question orale de Madame Christine Bogaert (DéFI) : Féminisation de l'espace public à Auderghem**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Chers Collègues,

C'est incontestable, l'espace public est fortement genré. Si les femmes représentent 51% de la population du pays, elles sont largement sous-représentées dans les noms de rues ou d'édifices publics. À Bruxelles par exemple environ 4% des noms de rues sont attribués aux femmes, contre 26% pour les hommes. Auderghem n'échappe pas à ce constat. Sur les 242 artères que compte la commune, seules 2 rues sont nommément dédiées à des personnalités féminines et 3 autres font référence aux femmes.

Ainsi, les auderghemois-e-s avaient jusqu'au 31 décembre dernier pour attribuer 5 noms de

femmes ayant marqué l'histoire de notre commune à 5 lieux encore innommés. Ce vote marquait le début d'un processus qui vise à féminiser l'espace public.

Il s'agit encore une fois de la mise en œuvre d'un processus de participation citoyenne cher à notre groupe DÉFI.

Mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous fournir le nombre de répondants à cette enquête ainsi que les premiers résultats ?
- Quelles sont les démarches administratives encore nécessaires pour mettre en œuvre les résultats de cette consultation ?
- De nouvelles consultations de ce type sont-elles prévues par la suite ?
- Quelle est votre stratégie pour le reste de la législature afin de procéder à un rééquilibrage des genres dans l'espace public pour refléter un peu mieux la société d'aujourd'hui ?

Je vous remercie.

Christine Bogaert

Conseillère communale

**Réponse de Madame Sophie de Vos, Échevine :**

- Pouvez-vous nous fournir le nombre de répondants à cette enquête ainsi que les premiers résultats ?

*864 votes ont été enregistrés, dont 849 sur le formulaire FR et 15 sur le formulaire NL*

- *Maurane : Rond point Invalides*
- *Martin : Passage Steeno Waha*
- *Blanchisseuses : Venelle Pommiers Fleuris*
- *Gomrée : Venelle Leemans Lessire*
- *Vignol : Parc Chasse Royale*
- Quelles sont les démarches administratives encore nécessaires pour mettre en œuvre les résultats de cette consultation ?

*Le collège a pris acte en date du 19/1/21 de ces résultats. L'autorisation officielle de la commission de toponymie est maintenant attendue (des contacts préalables ayant eu lieu pour connaître les conditions d'acceptation par cette commission des personnalités proposées) et enfin passage auprès de votre assemblée.*

- De nouvelles consultations de ce type sont-elles prévues par la suite ?

*Oui nous prévoyons une autre consultation pour des lieux non nommés lorsque certaines voiries programmées seront finalisées, afin de ne pas « reléguer » les femmes aux seules venelles non nommées restantes et de ne pas consulter la population pour une rue à la fois.*

- Quelle est votre stratégie pour le reste de la législature afin de procéder à un rééquilibrage des genres dans l'espace public pour refléter un peu mieux la société d'aujourd'hui ?

*A côté de processus de nomination d'artères communales non nommées, nous comptons*

- *donner des noms de femmes à des salles communales et/ou à des bâtiments communaux*
- *placer des plaques commémoratives : une plaque est par exemple en cours de réalisation devant le hôte RF en l'honneur de plusieurs femmes remarquables : En effet : en 1969, la reine Fabiola inaugura la résidence établie à l'emplacement de l'ancien sanatorium créé puis dirigé par Maria Madoux-Gomrée de Morialmé (1847-1915), donatrice des terres sur lesquelles fut construit le quartier, et sa belle-fille, Marguerite Madoux-Brassine (1885-1972), directrice de l'établissement. Il faut savoir que pendant la Seconde Guerre mondiale, Marguerite Brassine accepta d'y abriter temporairement des enfants juifs afin de les soustraire aux poursuites des nazis. Elle fut aidée en cela par Christine Hendrickx-Duchaine (1902-1985), médecin et résistante, qui y travailla jusqu'en 1956 ainsi que par Julia Merny, assistante sociale en chef de la Ligue belge contre la tuberculose dont Marguerite Brassine était secrétaire. Yad Vashem a d'ailleurs décerné à ces trois personnalités le titre de Juste parmi les nations, la plus haute distinction honorifique délivrée par l'Etat d'Israël à des civils. Toutes ces femmes seront mises à l'honneur sur la plaque, ne pouvant bénéficier toutes de noms de rues pour des raisons de doublons/risque de confusion en région bruxelloise !*
- *collaborer avec la région pour les lieux qui la concernent. Nous avons déjà un accord de principe pour des sentiers situés à Rouge-Cloître qui pourront être nommés en l'honneur d'Augusta Maes et de Trudy Bos.*

Le Conseil prend acte.

---

#### **Secretariaat**

#### **Mondelinge vraag van Mevrouw Christine Bogaert (DéFI) : Meer vrouw in de openbare ruimte in Oudergem**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0025

#### **Secrétariat**

#### **Question orale de Monsieur Matthieu Pillois (DéFI) à propos du plan de circulation suite au réaménagement du pont Fraiteur**

Monsieur le Président,  
 Monsieur le Bourgmestre,  
 Mesdames et Messieurs les Echevins,  
 Chers Collègues,

Depuis le 14 décembre dernier, le pont Fraiteur à Ixelles est de nouveau accessible mais avec un changement de circulation. En effet, l'avenue et le pont Fraiteur sont désormais mis à sens unique vers Delta mais piétons, cyclistes, transports publics et véhicules d'urgence peuvent toujours emprunter le pont dans les deux sens.

Bruxelles Mobilité indique par ailleurs que pour le trafic venant de Delta, l'itinéraire privilégié passera par le boulevard du Triomphe nord.

Cependant, une grande partie des habitants de quartiers d'Auderghem qui autrefois utilisaient le pont Fraiteur pour rejoindre le cimetière d'Ixelles et le quartier universitaire ne vont pas utiliser le Boulevard du Triomphe mais bien des trajets alternatifs passant par des quartiers résidentiels sur les communes d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort (Pêcheries, Tritomas, place Keym).

Mes questions sont les suivantes :

1. La commune d'Auderghem a-t-elle été consultée sur ce projet ?
2. Si oui, quelle a été votre position ? Si non, quelle est votre position aujourd'hui ?
3. Les reports de trafic dans les quartiers résidentiels ont-ils été analysés ?
4. Une évaluation de ce nouveau plan de circulation est-elle possible et le cas échéant des aménagements à celui-ci ?

Je vous remercie.

Matthieu Pillois

Conseiller communal

**Réponse de Madame Sophie de Vos, Échevine :**

*Effectivement, le pont Fraiteur vient d'avoir été mis à sens unique pour les voitures (vers Delta) et reste à double sens pour les bus, les vélos, les taxis et les véhicules d'urgence. Nous n'avons nullement été consultés pour ce changement qui résulte d'un accord entre Ixelles, la STIB, et la région qui aurait dû être garante du dialogue puisqu'il s'agit d'une voirie régionale .*

*Le but de ce dispositif pour Ixelles est de sécuriser la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes dans un espace contraint (En situation normale, 3.500 étudiants et 500 employés de l'ULB effectuent le trajet à pied chaque jour entre les deux campus)*

- *réduire le trafic de transit à travers le quartier du Cimetière d'Ixelles,*
- *améliorer la vitesse des bus,*
- *débloquer les services de secours coincés dans les embouteillages (pompiers de Delta et ambulances du CHIREC)*

*Renseignements pris, Une étude de mobilité, a été faite et a mis en évidence les alternatives de transit suivantes :*

- *Les navetteurs à destination des avenues Roosevelt et Louise sont invités à sortir de l'autoroute à Herrmann-Debroux et emprunter le bd du Souverain,*
- *Les navetteurs à destination de l'avenue de la Couronne sont invités à emprunter le bd du Triomphe à Delta vers le bd Général Jacques.*
- *Les habitants du quartier du Cimetière d'Ixelles sont invités à sortir de la E411 à Demey et emprunter la rue des Pêcheries, Arcades et l'avenue de Visé.*

*En clair : le trafic est reporté sur les communes voisines.*

*Dans sa communication, l'échevin de la mobilité d'Ixelles précise que « le plan de circulation va être évalué dès que le télétravail ne sera plus obligatoire et que la situation se sera normalisée ; des comptages seront effectués après 3 mois et 6 mois soit mi-mars et mi-juin »*

*Nous avons écrit à l'échevin de la mobilité d'Ixelles afin d'instaurer –mieux vaut tard que jamais- un dialogue avec nos voisins ixellois pour l'avenir et la suite de ce dossier que nous suivrons de près et lui avons déjà demandé d'étendre les zones de comptage mentionnées plus haut aux zones impactées de notre commune... On nous a répondu que les*

*communes concernées seraient invitées à participer au CA de l'évaluation.*

Le Conseil prend acte.

---

**Secretariaat**

**Mondelinge vraag van de heer Matthieu Pillois (DéFI) over het verkeersplan na de herinrichting van de Fraiteurbrug**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0026

**Secrétariat**

**Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-Open VLD) à propos des lieux de vaccination**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

L'Echo du vendredi 15 janvier 2021 consacre un article aux futurs centres de vaccination Covid à Bruxelles. On y lit que « neuf des dix futurs centres ont déjà été identifiés, et les suggestions ne manquent pas pour le dernier, qui atterrira vraisemblablement dans le sud-est de la capitale ». Sud-est de la capitale qui, à part Woluwe-St-Pierre (selon le même article), est jusqu'à présent le parent pauvre de la stratégie d'implantation des centres de vaccination.

Nos questions sont les suivantes :

1. Auderghem pourrait-elle accueillir le 10ème centre de vaccination ?
2. Si oui, dans quelle infrastructure ?
3. Le Centre de test installé rue Idiers pourrait-il également accueillir les vaccinations ?
4. Quelle est la latitude des communes pour décider d'implanter un centre de vaccination supplémentaire, le cas échéant plus petit que les 10 « grands » centres ?
5. Qu'est-il envisagé pour organiser la vaccination des personnes sans papiers ou sans domicile fixe ?
6. Par ailleurs, les citoyens se posent beaucoup de questions à propos de la politique de vaccination : est-il prévu une communication pour l'ensemble de la population auderghemoise et notamment les personnes plus âgées et peu connectées ?

Nous vous remercions.

Jeremy Van Gorp et Martine Maelschalck, conseillers communaux MR-Open VLD

**Réponse de Monsieur Didier Gosuin, Bourgmestre :**

*Madame la Conseillère,*

*Monsieur le Conseiller,*

*La stratégie de vaccination relève des autorités régionales et fédérales. Les pouvoirs locaux sont des partenaires mais nos marges de manœuvre restent limitées.*

*Pour pouvoir accueillir un « grand » centre de vaccination, il existe une série de contraintes. Il faut qu'il fasse plus de 1.200 mètres carrés, accessible aisément, disposer*



*d'un parking, être réquisitionner pendant toute la période de vaccination et donc pendant une très grande partie de 2021. La commune d'Auderghem, après analyse, ne dispose pas de locaux répondant à ces critères. Des initiatives avec des propriétaires privés peuvent éventuellement être envisagées mais les discussions se feront au niveau de la COCOM.*

*Nous avons envisagé l'option que le centre de testing dans les bâtiments de la commune puissent être reconvertis en centre de vaccination mais il s'agit d'un laboratoire privé qui n'est à ce jour pas agréé pour réaliser des vaccinations et ne correspond pas aux exigences de la Région.*

*Néanmoins, nous avons fait une proposition d'un lieu sur la commune appartenant à des propriétaires privés et la balle est maintenant dans le camp de la Région.*

*En ce qui concerne la vaccination des personnes sans papiers et sans domicile fixe nous attendons les directives de la COCOM sur ce point.*

*Enfin, la stratégie de communication de vaccination est encore en cours de finalisation au niveau de la COCOM et les pouvoirs locaux seront bien entendu disponibles pour relayer et informer leur population comme nous l'avons fait depuis le début de cette pandémie.*

Le Conseil prend acte.

---

### **Secretariaat**

### **Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-Open VLD) over vaccinatieplaatsen**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0027

### **Secrétariat**

### **Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-Open VLD) à propos du respect des mesures de quarantaine**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Après les fêtes et les vacances de fin d'année, il est apparu plus que jamais crucial que les personnes ayant voyagé à l'étranger respectent les règles de quarantaine imposées.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les autorités communales ont la responsabilité de prendre, de faire respecter et de contrôler les mesures prophylactiques qui s'imposent. Pour cela, elles doivent évidemment disposer des informations nécessaires.

Or, il apparaît (à l'heure où nous rédigeons cette question) que la plateforme sécurisée pour connaître la liste des personnes qui ne respectent pas les mesures de quarantaine n'est pas accessible à Bruxelles-Capitale pour les autorités locales, alors qu'elle l'est en Flandre et en Wallonie.

Nos questions s'adressent à Monsieur le Bourgmestre, par ailleurs Président de la Conférence des Bourgmestres de la Région bruxelloise, sachant que vous avez déclaré, en décembre dernier (bx1), nous citons : « Depuis le début, en tant que bourgmestre, je ne sais pas s'il y a un cluster dans ma commune et où. Alors aller vérifier que les personnes respectent leur quarantaine parce qu'elles sont allées une journée à l'étranger, c'est impossible. »

1. Quelle est votre position sur la nécessité, pour les communes, d'avoir accès aux informations concernant les personnes qui refusent de se soumettre à la quarantaine ?
2. Etes-vous préoccupé par les conséquences que pourrait avoir ce non-respect sur la santé des habitants de la commune ?
3. Quelle est votre position quant à la circulation de l'information entre les autorités régionales et communales dans cette crise sanitaire ?

Nous vous remercions.

Jeremy Van Gorp et Martine Maelschalck, conseillers communaux MR-Open VLD

**Réponse de Monsieur Didier Gosuin, Bourgmestre :**

*Madame la Conseillère,*

*Monsieur le Conseiller,*

*Je tiens d'abord à vous confirmer les propos que j'ai tenu en décembre dernier sur BX1. En tant que Bourgmestre, je n'ai pas accès à d'autres données sur la pandémie que celles accessibles à toutes et tous sur le site de Sciensano. Je ne suis averti de l'existence de contaminations au sein d'une école ou d'une maison de repos que par la direction et non par les services régionaux.*

*Il existe en effet actuellement un débat au sein de la Région bruxelloise sur le suivi du respect des quarantaine imposées au retour des voyages à l'étranger. Certains Bourgmestres souhaiteraient pouvoir assurer ce suivi eux-mêmes, d'autres indiquent que cela ne relève pas de leur compétence mais bien de celle de la Région bruxelloise.*

*Il est important de rappeler que la responsabilité et la compétence en matière de suivi et de tracing repose sur la COCOM. Il faut donc éviter de faire supporter un risque sur les communes pour une compétence dont elle n'aurait pas la charge. Par ailleurs, après analyse juridique, il apparaît nécessaire de prévoir une modification législative au niveau régional pour pouvoir permettre aux communes d'effectuer ces tâches, ce que la Flandre et la Wallonie ont fait. Un regard attentif devrait être également porter sur le respect du RGPD.*

*En tant que Président de la Conférence des Bourgmestres, j'ai donc écrit un courrier au Ministre Alain Maron, pour lui faire part de la position commune des 19 Bourgmestres dans ce dossier. Je vous en livre ici la teneur. Nous devons tout d'abord regretter que que les mesures à prendre suite au retour des vacances de fin d'années n'aient pas été davantage anticipées.*

*Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises tout au long de cette pandémie, les Bourgmestres et les communes sont prêtes à collaborer et à prolonger l'action de la COCOM grâce à leur connaissance fine de leurs populations et de leur territoire et s'inscrivent résolument dans la volonté que des mesures puissent être discutées et mises en place tant dans l'immédiat que dans l'avenir pour les vacances de Carnaval et de printemps.*

*Cette collaboration doit bien entendu se faire dans le respect des compétences de chaque niveau de pouvoir et dans un souci d'harmonisation des pratiques tant bruxelloises que des autres régions du pays.*

*Dans ce cadre, la Conférence souhaite que la COCOM revienne vers elle, sans délai, avec une proposition définissant clairement ce qui est attendu des communes, tout en tenant compte de leurs moyens et de l'impact sanitaire des mesures envisagées sur le personnel communal, en listant très clairement tant les personnes que vous souhaitez que nous contactions que les outils législatifs qui permettent d'asseoir lesdites mesures (tant en prévention qu'en sanction éventuelle).*

*Le Bureau de la Conférence se tient à la disposition du Ministre Maron pour discuter des diverses pistes en attendant d'être en possession des dernières mesures envisagées et annoncées ce jour au Fédéral (notamment la circulaire du Ministre Van Quickenborne et*

*celle des procureurs généraux).*

*Nous attendons de nouvelles informations de la part de la Région pour poursuivre notre dialogue constructif dans la lutte contre la pandémie.*

Le Conseil prend acte.

---

### **Secretariaat**

### **Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-Open VLD) over de naleving van de quarantainemaatregelen**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0028

### **Secrétariat**

### **Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-Open VLD) à propos du port du masque par le personnel communal**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Il nous revient de plusieurs habitants de la commune et d'expériences personnelles que le personnel des guichets de la maison communale ne porte pas de masque buccal en cette période d'épidémie.

Certes, ils sont isolés du public par du plexiglas mais ils sont en contact entre eux et la distanciation physique ne peut pas toujours être respectée dans le cadre de leurs contacts interpersonnels.

Il nous semble que l'exemple du respect des gestes-barrières devrait venir de l'administration, ce qui inclut le port du masque sur le lieu de travail, a fortiori pour le personnel en contact avec le public.

Nos questions sont les suivantes :

1. Confirmez-vous que le personnel des guichets communaux ne porte pas de masque ?
2. S'agit-il d'une décision de l'autorité communale ?
3. Si oui, quelle est la justification de cette décision ?
4. Pensez-vous que cette tolérance soit justifiée dans la situation sanitaire actuelle ?

Nous vous remercions.

Jeremy Van Gorp et Martine Maelschalck, conseillers communaux MR-Open VLD

### **Réponse de Monsieur Didier Gosuin, Bourgmestre :**

*Madame la Conseillère,*

*Monsieur le Conseiller,*

*Je dois constater qu'une nouvelle fois une publication postée sur les réseaux sociaux est montée en épingle jusqu'à en faire une question orale au Conseil communal. Il serait parfois intéressant, avant de poser une question, de se renseigner sur les règles édictées par les autorités compétentes en la matière. Je rappelle que nous avons également par deux fois réalisé une communication sur l'ensemble des mesures prises par l'administration communale durant cette pandémie et qu'un chapitre sur le personnel*

*communal y était bien décrit.*

*L'administration communale d'Auderghem s'inscrit pleinement dans le respect des arrêtés ministériels des autorités supérieures Fédéral sur la problématique que vous soulevez.*

*Ainsi, les mesures préconisées par le SPF Emploi dans la version la plus récente du 14 décembre 2020 du Guide générique pour lutter contre la propagation du Covid au travail (pp.29-30) ne reprennent pas le port du masque en tout temps dans les bureaux comme principale ni comme première mesure. Elles n'imposent d'ailleurs pas que l'employeur rende le port du masque en tout temps obligatoire.*

*Ce sont d'abord des mesures de nettoyage (p.17) et de ventilation (p.19) des lieux de travail qui sont préconisées ainsi que des mesures organisationnelles comme éviter de prendre l'ascenseur (p.25) et organiser une rotation d'usage des vestiaires (p.27).*

*Ce sont également des mesures de distanciation en séparant les différents postes de travail d'une distance suffisante et lorsque ce n'est pas possible, en plaçant des plexiglas entre les bureaux. A l'administration, même lorsque la distance est suffisante, nous avons généralisé l'installation de plexiglas pour séparer les postes de travail lorsque des bureaux forment un même îlot.*

*Le port du masque s'impose lorsque ces mesures ne sont pas suffisantes ou lorsqu'il peut y avoir un risque occasionnel de contact rapproché. C'est pourquoi le port du masque est imposé à l'administration à tout travailleur qui sort de son poste de travail et circule dans les couloirs ou entre les étages. Mais il n'est pas obligatoire à tout moment.*

*Le guide insiste sur les mesures de ventilation, distanciation et plexiglas, au besoin de réduction des équipes par des tournantes en précisant souvent que le port du masque n'en dispense pas et ne suffit pas si ces mesures ne sont pas mises en œuvre.*

*En ce qui concerne spécifiquement, le personnel des guichets communaux, les agents des différents services portent un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible et qu'il n'existe pas de barrières physiques en plexiglas.*

*Les bureaux du personnel au service population, car c'est lui que vous visez à travers votre question, ont été aménagés pour qu'une distance puisse être respectée lorsque les agents sont à leur bureau. De ce fait, les agents ne le portent pas lorsqu'ils y sont assis derrière leur écran. Pour ce qui est des contacts avec le public, il y a le comptoir, le plexiglas, plus les tables de travail. La distanciation peut donc aussi être totalement respectée et augmentée par la barrière physique. Lorsque les agents circulent dans les autres services et dans les couloirs, ils portent le masque*

*Il ne s'agit pas d'une tolérance que la commune d'Auderghem attribuerait à ses agents mais du respect des règles édictées par les experts et les autorités Fédérales. Si vous estimez que les mesures sur les lieux de travail doivent être revues, je vous invite à formuler vos remarques aux Ministres de votre parti qui siègent au Gouvernement Fédéral pour réévaluer la question. Et la commune d'Auderghem respectera les nouvelles décisions qui devraient y être prises.*

Le Conseil prend acte.

---

**Secretariaat**

**Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-Open VLD) over het dragen van mondklappers door het gemeentepersoneel**

De Raad neemt akte.

**Question orale de Monsieur Michel Blampain (DéFI) à propos du projet d'autoroute cyclable « F204 » de la Région flamande**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Chers Collègues,

Le 16 janvier dernier, j'apprenais, via la presse, que les travaux de réalisation d'une autoroute cyclable « F204 », prévue dans le programme « Werken aan de Ring », le long de la E411 allaient commencer en 2023 pour se terminer à la fin 2024 ou dans les premiers mois de 2025 et qu'un dialogue était en cours avec le Région bruxelloise sur le tracé de la piste cyclable.

Je dois vous faire part de mon étonnement vis-à-vis de ce projet qui semble faire une totale abstraction du projet de Plan d'Aménagement Directeur Herrmann-Debroux. En effet, la piste cyclable prévue se positionnerait au sud de l'axe autoroutier en supprimant une bande de circulation en sortie de ville et augmentant ainsi encore un peu plus la pression automobile dans les quartiers auderghemois alors que le PAD Herrmann-Debroux prévoit une piste cyclable au nord de l'axe.

Il me semble également qu'une partie du projet de la Région flamande se situe sur une voirie régionale bruxelloise sur le territoire de la commune d'Auderghem.

Il m'apparaît donc nécessaire que les deux projets se parlent et que la commune d'Auderghem soit partie prenante dans les discussions vu les impacts potentiels sur son territoire.

Mes questions sont les suivantes :

1. La commune d'Auderghem a-t-elle été consultée sur ce projet ?
2. Si oui, quelle a été votre position ? Si non, quelle est votre position aujourd'hui ?
3. Quelles actions la commune d'Auderghem peut-elle menée pour tenter de faire concilier le projet « F204 » et le projet de PAD Herrmann-Debroux ?
4. Des études de mobilité ont-elles été menées afin d'analyser les potentiels impacts du projet « F204 » sur la commune d'Auderghem ?

Je vous remercie.

Michel Blampain

Conseiller communal

**Réponse de Madame Sophie de Vos, Échevine, et de Monsieur Alain Lefebvre, Échevin :**

*Le Collège partage votre étonnement à propos de cette annonce d'un aménagement présenté comme décidé et planifié.*

*Il est exact que le projet de la région flamande (pilote par De Werkvennootschap) s'il est mis en exécution doit faire l'objet d'un accord de Bruxelles-Mobilité et être précédé d'une demande de permis d'urbanisme qui doit être soumise à l'avis de la commune d'Auderghem et à l'approbation de la région bruxelloise. Toutes démarches non encore effectuées.*

*Le projet de la région flamande nous est connu et diverses réunions ont permis de valider la possibilité d'assurer la continuité de l'infrastructure cyclable par-delà les limites régionales... pour autant qu'une organisation et une planification adéquate soit convenue. Le raccord entre les infrastructures cyclables peut se faire sous le viaduc des Trois-Fontaines. Cette infrastructure cyclable participe et améliore l'offre de mobilité avec la*

*proche périphérie d'Auderghem. Nous y sommes favorables tant la piste cyclable actuelle est peu agréable et même particulièrement désagréable au niveau du franchissement du Ring.*

*A ce jour, aucun projet « dessiné » ne nous a été montré. Seuls des schémas ont été présentés.*

*Aucune étude de mobilité convaincante ne nous a été fournie. La demande de permis d'urbanisme devra être accompagnée d'un rapport d'incidences qui comprendra l'examen des impacts sur la mobilité.*

*Auderghem a fait connaître dès le début des contacts que l'aménagement projeté devait se réaliser en même temps que l'aménagement du boulevard urbain entre le Carrefour Léonard et le viaduc des Trois-Fontaines et, donc, dans un cadre réfléchi et global mais pas en supprimant purement et simplement une bande de circulation automobile. Il est pour nous, hors de question, de mettre en péril la capacité de sortie de ville via l'axe E411 alors que l'on maintient une capacité d'entrée de ville aussi importante qu'actuellement.*

*Le 23 juin dernier, le Collège a pris l'initiative de communiquer officiellement sa position à De Werkvennootschap, à la Ministre flamande de la Mobilité, à la Ministre bruxelloise de la Mobilité et au Ministre-Président de la Région bruxelloise en demandant la poursuite d'une concertation étroite avec les autorités régionales bruxelloises et la commune d'Auderghem.*

*Les Ministres régionaux ne nous ont pas répondu et De Werkvennootschap poursuit son projet sans égard pour notre position. Nous ne pouvons admettre, ni aujourd'hui, ni demain des capacités de sortie ville qui conduiraient à des encombrements de nos quartiers. Cela a été rappelé le 19 janvier 2021 au Ministre-Président en charge de l'élaboration du PAD Delta Herrmann-Debroux. Les responsables du projet sont prévenus. Nous ferons valoir les intérêts des auderghemois au travers des procédures encore à mener avant que ce projet puisse se concrétiser.*

Le Conseil prend acte.

---

#### **Secretariaat**

#### **Mondelinge vraag van de heer Michel Blampain (DéFI) over het fietssnelwegproject "F204" van het Vlaamse Gewest**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0030

#### **Secrétariat**

#### **Question orale de Madame Jasmine Boumraya et de Monsieur François Lebovy (ECOLO-GROEN) : effet de la crise sanitaire sur l'emploi**

*Monsieur le Bourgmestre,*

*Mesdames et Messieurs les Echevin·e·s,*

*La Libre Eco, dans son édition numérique du 6 janvier 2020, consacre un article à l'évolution du chômage à Bruxelles, et plus particulièrement, au chômage des jeunes. On y parle d'une hausse de chômage de 4,1 % en décembre 2020. Cette augmentation serait plus importante chez les jeunes, principales victimes de la crise du coronavirus à Bruxelles. La Région compterait en effet 9.976 jeunes chercheur·se·s d'emploi à la fin de*

*l'année 2020, soit 14,4% de plus qu'en décembre 2019.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- *Comment peut-on expliquer cette situation ?*
- *Qu'en est-il de la Commune d'Auderghem en particulier ?*
- *Quels sont les chiffres du chômage et des demandeur-se-s d'emploi à Auderghem et quelle est leur évolution sur un an ?*
- *Quelles sont les mesures prévues au niveau local pour permettre aux chercheur-se-s d'emploi auderghemois-es de se réinsérer sur le marché de l'emploi ?*

*Je vous remercie de vos réponse.*

**Réponse de Monsieur Didier Gosuin, Bourgmestre :**

*Madame la Conseillère,*

*Monsieur le Conseiller,*

*En préalable, il y a lieu de différencier 2 données : le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés (DEI) et le nombre de chômeurs complets indemnisés (CCI).*

*En effet, un chômeur complet indemnisé (CCI) est une personne qui ouvre le droit aux allocations de chômage soit sur base de son travail soit sur base des études après un stage d'insertion professionnelle (SIP). Le DEI peut, lui, soit être un chômeur complet indemnisé (CCI), soit être un jeune en stage d'insertion professionnelle (SIP) soit dépendre du CPAS ou même n'ouvrir aucun droit à une allocation de remplacement.*

*L'augmentation de 4,1% dont parle l'article est l'augmentation des **DEI** en Région de Bruxelles Capitale (RBC) par rapport à décembre 2019, et non pas du « chômage » en tant que tel. A Auderghem, l'augmentation des DEI est de 7,7 % dans la mesure où nous passons de 1425 DEI en 12/2019 à 1535 DEI en décembre 2020.*

*Par ailleurs, le nombre de DEI est à mettre en lien avec le taux de chômage. S'il est vrai que le nombre de DEI augmente de 7,7 % à Auderghem par rapport à l'année dernière à la même époque, le taux de chômage de notre commune (9,4 %) reste le deuxième plus bas de la RBC dont la moyenne est le 15,9 %.*

*Les raisons expliquant cette situation sont multiples et forts liées à la situation sanitaire :*

- *L'absence, depuis mars 2020, de suivi en présentiel des demandeurs d'emploi par Actiris et bcp d'opérateurs en matière d'emploi en particulier des jeunes sortant des études qui sont en stage d'insertion professionnelle (SIP). Les jeunes, pour lesquels un protocole strict était prévu, déterminé par les mesures prises lors de la précédente législature (stage d'insertion chez un employeur, contrat d'insertion d'un an, Plan d'Action Individualisé obligatoire, ...) perdent un temps certain faute de suivi ;*
- *L'impact de la crise sanitaire sur les engagements : Actiris a reçu 9,2 % d'offres d'emploi en moins qu'en 2019 pour la Région de Bruxelles Capitale. Cela se remarque en particulier pour les niveaux d'études élevés, ce qui entraîne l'arrivée de « nouveaux » demandeurs d'emploi qui, après leurs études, ne passaient normalement pas par la case « DEI » voire chômage ;*
- *Le non renouvellement de contrats à durée déterminée ou d'intérim ;*
- *La mise en chômage économique de bons nombre de travailleurs .*

*Chiffres du chômage et des demandeurs d'emploi à Auderghem : évolution sur un an (source : View stat)*

*Total DEI : 1535 contre 1425 en décembre 2019 (+ 7,7 %)*

### 1. Répartition par catégories

- Nombre de CCI : 960 soit **62,5 %** des DEI (+8,7 % par rapport à 2019)
- - de 25 ans : 27
- 25-49 ans : 519
- + de 50 ans : 414
  
- Nombre de SIP : 149 soit **9,7 %** des DEI et 33 % en plus par rapport à 2019
- - de 25 ans : 105 (10 CPAS et 85 non CPAS)
- + de 25 ans : 54 ( 6 CPAS et 48 non CPAS)
- Nombre usagers CPAS inscrits comme DEI : 109 soit **7,1 %** des DEI (-38,1 % par rapport à 2019)
- - de 25 ans : 20
- 25-49 ans : 70
- 50 ans et + : 19
  
- Nombre de DEI n'ouvrant pas de droit à une allocation de remplacement : 317 soit **20,7 %** (+ 8,1 %)

### 2. Etudes : sur les 178 jeunes DEI de – de 25 ans :

- 44 ont un niveau faible soit 7,6 % de plus qu'en 2019
- 78 ont le CESS soit 11,6 % de plus qu'en 2019
- 46 un diplôme d'études supérieures et ou universitaires soit 11 % de plus qu'en 2019
- 10 n'ont pas d'équivalence de diplôme en Belgique (+0,1 %)

### 3. Age :

- - de 25 ans : 178 soit + 43,5 % par rapport à 2019
- 25-49 ans : 868 (+3,5 %)
- + de 50 ans : 489 ( +5,4 %)

Les augmentations les plus marquantes sur Auderghem sont :

- Les personnes en stage d'insertion professionnelle : + 33,2 % ;
- Les jeunes de – 25 ans : + 43,5 % ;
- Les personnes ayant un diplôme d'études secondaires supérieures ou supérieures/universitaires : + 22,6 % ;
- Les chômeurs de – d'un an : + 14,6 % et de + d'un an : + 23 %.

On peut donc en déduire que ce sont les jeunes auderghemois ayant fait des études supérieures qui sont les victimes principales de la crise sanitaire. Dans la mesure où Auderghem, comme les autres communes du Sud de Bruxelles, ont une plus forte majorité de jeunes poursuivant leurs études au-delà du CESS, il est normal que l'augmentation y soit plus prononcée que dans d'autres communes bruxelloises.



Par ailleurs, tout comme durant le 1<sup>er</sup> confinement, on enregistre depuis fin août une nouvelle baisse des inscriptions comme DEI en RBC notamment due à la limitation voire l'arrêt des services « physiques » chez Actiris. En ce qui concerne Auderghem, le public de DEI de notre commune, de par sa qualification et son accès aux outils numériques, a tendance à faire les démarches nécessaires d'inscription, ce qui explique en partie l'augmentation plus importante des DEI que sur d'autres communes (hors Sud de Bruxelles). Nous encourageons par ailleurs toute personne sans emploi à s'inscrire comme DEI et faire les démarches pour préserver ses droits et les soutenons dans ce sens. Quand les mesures de confinement seront assouplies, les autres communes où la fracture numérique est plus présente, devraient enregistrer, comme de mai à août, une augmentation des inscriptions des DEI.

Mesures prévues au niveau local pour permettre aux chercheurs d'emploi auderghemois de se réinsérer sur le marché de l'emploi

Plusieurs projets sont en cours de réalisation :

- Le Printemps de l'Emploi en mars 2021 qui offrira, comme chaque année, des ateliers et conférences sur les 4 communes du Sud Est de Bruxelles à titre gratuit ;
- Des ateliers à destination des familles monoparentales ;
- Le projet local de la Maison de l'Emploi d'Auderghem de remobilisation des chercheurs d'emploi dont le thème est « remobilisation# rebondir après la crise du Covid 19 » ;
- Une formation d'auxiliaire de l'enfance à l'IAPS dès septembre 2021 ; ...

Une réflexion se met également en place par rapport à la réorganisation des services face aux mois de fermeture de l'Antenne Actiris et l'incertitude quant à sa réouverture et son timing. Comme les chiffres le démontrent, il est en effet nécessaire de pouvoir encadrer les jeunes sortant des études et limiter le temps d'attente entre la sortie des études et la mise à l'emploi. Dans ce sens, une collaboration avec les employeurs locaux pour tenter un matching entre l'offre et la demande fait partie des objectifs de 2021. La base de données « un job près de chez moi » et son essor devraient être un des outils privilégiés.

Le Conseil prend acte.

---

**Secretariaat**

**Mondelinge vraag van Mevrouw Jasmine Boumraya en van de heer François Lebovy (ECOLO-GROEN): effect van de gezondheids crisis op de werkgelegenheid**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0031

**Secrétariat**

**Question orale de Monsieur Jeremy Van Gorp et de Madame Martine Maelschalck (MR-Open VLD) : le nouveau projet immobilier Chaussée de Tervuren, 129**

Monsieur l'Echevin,

Un nouveau projet immobilier Chaussée de Tervuren semble susciter de nombreuses

inquiétudes parmi les riverains.

Ce projet vise à démolir deux bâtiments existants (salle paroissiale et buvette), construire un immeuble de quinze appartements à front de rue et rénover le bâtiment arrière en 3 maisons unifamiliales.

De nombreux riverains ont déjà signé une pétition visant à s'opposer au projet proposé qui a déjà reçu par ailleurs un avis négatif de la commission de concertation. Les points de tensions soulignés par les riverains sont principalement les suivants :

- Une densification excessive du quartier situé à proximité immédiate du Rouge-Cloître;
- Une absence d'intégration paysagère du projet avec un bâtiment à front de rue long de 37m et haut de 12,8m au gabarit toujours aussi impressionnant et disproportionné
- Une réduction d'accessibilité déjà soulignée pour les riverains et le SIAMU ;
- Des problèmes majeurs de sécurité, de mobilité et de parking, également soulignés, résultant directement de cette densification ;
- Un impact environnemental négatif alors même que le projet se situe à proximité immédiate du Rouge-Cloître et de la forêt de Soignes situé en zone Natura 2000 ;
- L'absence complète d'étude versée au projet sur la stabilité des sols;

Les riverains soulignent par ailleurs que le projet tel que proposé semble ne pas être en adéquation avec la Déclaration de politique générale de la commune d'Auderghem prévoyant expressément que « le Collège des Bourgmestre et Échevins s'engage à refuser une densification excessive des quartiers ».

Une enquête publique vient de prendre fin ce 21 janvier 2021. Nous souhaiterions par conséquent faire le point sur la situation :

- Quand avez-vous pris connaissance de la première version du projet ? Quelle était alors la position de la commune ?
- Que retirez-vous de l'avis négatif de la commission de concertation et comment souhaitez-vous y répondre ?
- Quelles leçons tirez-vous de cette enquête publique ? Et comment allez-vous y donner suite ?
- Estimez-vous que ce projet immobilier soit en phase avec votre politique de logement qui devrait en principe éviter une densification excessive ?
- Qu'elle est votre position face aux craintes des riverains ? Trouvez-vous leurs remarques légitimes ?

Je vous remercie

Jeremy Van Gorp et Martine Maelschalck

**Réponse de Alain Lefebvre, Echevin :**

*Mesdames les Conseillères communales,*

*Monsieur le Conseiller communal,*

*La demande de permis qui fait l'objet de votre question/interpellation concerne un bien situé le long de la chaussée de Tervueren en zone d'habitation et zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement le long d'un espace structurant. Sa façade à rue a environ 37 m de longueur.*

*La demande actuelle vise à :*

- *démolir deux bâtiments existants (salle paroissiale et buvette),*
- *construire un immeuble de quinze appartements à front de rue ,*
- *rénover le bâtiment arrière en 3 maisons unifamiliales.*

*Elle fait suite à une demande précédente portant sur une démolition de tous les bâtiments existants et sur la construction de deux immeubles, l'un de 17 appartements à front de rue et l'autre de 7 appartements à l'emplacement du bâtiment arrière. Le 25 juin 2020, la Commission a conclu à un avis défavorable vu le nombres de modifications/précisions qu'elle demandait.*

*Le demandeur a signifié, en date du 3 juillet 2020 et conformément à l'art. 126/1 du CoBAT, son intention de modifier sa demande de permis d'urbanisme et de tenir compte de l'avis émis par la Commission de concertation. Dès lors le 14 juillet 2020, le Collège a pris pour notification l'avis défavorable unanime.*

*L'enquête publique pour la demande actuelle s'est déroulée du 07/01/2021 au 21/01/2021. Mon service compile actuellement les communications reçues dans le cadre de l'enquête publique. Sous réserve d'une vérification finale et de l'élimination des doublons, nous avons reçu 114 envois dont 101 lettres-type. 25 personnes ont demandé à être entendues par la Commission de concertation.*

*Une copie d'une pétition en ligne basée sur la lettre-type comportant 156 signatures nous a été transmise anonymement dans une enveloppe contenant également 85 des lettres-type susvisées.*

*La Commission de concertation se réunira le 04/02/2021 pour entendre le demandeur et les réclamants puis émettre un avis. Ce n'est qu'ensuite que le Collège échevinal aura à se prononcer.*

*Ainsi que c'est notre pratique, par respect des demandeurs et des réclamants, le Collège n'anticipe pas la décision qu'il sera amenée à prendre après avoir examiné l'ensemble des remarques, entendus les positions qui seront exprimées en commission de concertation et, enfin, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission de concertation.*

*Le SIAMU a été consulté et son avis doit être respecté. Au regard des caractéristiques du projet, les dispositions légales n'imposent ni rapport d'incidences, ni rapport spécifique Natura 2000. Les questions soulevées par la demande et les réclamants doivent s'examiner dans leur interdépendance et au regard des dispositions réglementaires. Chaque projet est à examiner aussi en fonction de sa localisation et de l'environnement bâti. Les réponses à ces interrogations se trouveront dans l'avis et la décision. Certaines réactions, comme celles relatives à la stabilité par exemple, concernent des problématiques qui ne sont pas du ressort de l'autorité délivrante mais de la responsabilité de l'architecte ou du constructeur.*

Le Conseil prend acte.

---

### **Secretariaat**

**Mondelinge vraag van de heer Jeremy Van Gorp en mevrouw Martine Maelschalck (MR-Open VLD) : het nieuwe onroerend goed project Tervuursesteenweg 129**

De Raad neemt akte.

**Interpellation de Madame Vanessa Rigodanzo (PS) : Projet immobilier dans le quartier Saint Anne (chaussée de Tervuren 129-131)**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Chers collègues,

Un projet visant la démolition de 2 bâtiments existants (salle paroissiale et buvette dans le quartier Saint Anne) afin d'y construire un immeuble de 15 appartements à front de rue et rénover le bâtiment arrière en 3 maisons unifamiliales suscite un certain émoi, voire une opposition franche des habitants du quartier ainsi qu'en témoigne une pétition mise en ligne.

Dans le cadre de cette pétition, les riverains font état d'un certain nombre de crainte

- Une densification excessive du quartier situé à proximité immédiate du Rouge-Cloître;
- Une absence d'intégration paysagère du projet avec un bâtiment à front de rue long de 37m et haut de 12,8m au gabarit toujours aussi impressionnant et disproportionné en hauteur et en largeur ce qui engendrera un très grand vis-à-vis pour les habitations environnantes ;
- Une réduction d'accessibilité déjà soulignée pour les riverains et le SIAMU puisque l'entrée de la rue de la Piété, aujourd'hui ouverte sera couverte par une maison la surplombant, entraînant un étranglement au niveau de ses accès. Cette même construction couvrant l'accès de la rue Piété posera des problèmes d'accès aux services du SIAMU en particulier pour la construction située en intérieur d'îlot;
- Des problèmes majeurs de sécurité, de mobilité et de parking, également soulignés, résultant directement de cette densification. Le parking de 19 emplacements voitures donnant directement à front de rue posera un risque pour les piétons et les cyclistes. Il débouchera en outre sur une Chaussée à double sens régulièrement embouteillée et empruntée par les bus de la STIB, dont aucun avis ne figure. Cette nouvelle construction réduira de facto les places de stationnements pour les riverains ne disposant pas de parking, dans un quartier où il est déjà difficile de se garer. L'impact négatif sur la mobilité et le stationnement du projet débordera sur les rues situées à proximité immédiate, à savoir, la drève des Deux Moutiers, la rue des Deux Chaussées et les avenues Roger Hainaut, Vercauteren et Walckiers;
- Un impact environnemental négatif alors même que le projet se situe à proximité immédiate du Rouge-Cloître et de la forêt de Soignes situé en zone Natura 2000 ;
- L'absence complète d'étude versée au projet sur la stabilité des sols;

Mes questions sont les suivantes :

1. Pouvez-vous nous expliquer le projet envisagé ?
2. Pouvez-vous m'indiquer l'état administratif du dossier (l'enquête publique est-elle clôturée) ?
3. Combien de lettres de réclamation avez-vous reçues ?
4. Et quelles réponses apportez-vous aux critiques émises par les riverains et reprises ci-dessus ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Vanessa Rigodanzo

Conseillère communale PS

**Réponse de Alain Lefebvre, Echevin :**

*Mesdames les Conseillères communales,  
Monsieur le Conseiller communal,*

*La demande de permis qui fait l'objet de votre question/interpellation concerne un bien situé le long de la chaussée de Tervueren en zone d'habitation et zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement le long d'un espace structurant. Sa façade à rue a environ 37 m de longueur.*

*La demande actuelle vise à :*

- *démolir deux bâtiments existants (salle paroissiale et buvette),*
- *construire un immeuble de quinze appartements à front de rue ,*
- *rénover le bâtiment arrière en 3 maisons unifamiliales.*

*Elle fait suite à une demande précédente portant sur une démolition de tous les bâtiments existants et sur la construction de deux immeubles, l'un de 17 appartements à front de rue et l'autre de 7 appartements à l'emplacement du bâtiment arrière. Le 25 juin 2020, la Commission a conclu à un avis défavorable vu le nombres de modifications/précisions qu'elle demandait.*

*Le demandeur a signifié, en date du 3 juillet 2020 et conformément à l'art. 126/1 du CoBAT, son intention de modifier sa demande de permis d'urbanisme et de tenir compte de l'avis émis par la Commission de concertation. Dès lors le 14 juillet 2020, le Collège a pris pour notification l'avis défavorable unanime.*

*L'enquête publique pour la demande actuelle s'est déroulée du 07/01/2021 au 21/01/2021. Mon service compile actuellement les communications reçues dans le cadre de l'enquête publique. Sous réserve d'une vérification finale et de l'élimination des doublons, nous avons reçu 114 envois dont 101 lettres-type. 25 personnes ont demandé à être entendues par la Commission de concertation.*

*Une copie d'une pétition en ligne basée sur la lettre-type comportant 156 signatures nous a été transmise anonymement dans une enveloppe contenant également 85 des lettres-type susvisées.*

*La Commission de concertation se réunira le 04/02/2021 pour entendre le demandeur et les réclamants puis émettre un avis. Ce n'est qu'ensuite que le Collège échevinal aura à se prononcer.*

*Ainsi que c'est notre pratique, par respect des demandeurs et des réclamants, le Collège n'anticipe pas la décision qu'il sera amenée à prendre après avoir examiné l'ensemble des remarques, entendus les positions qui seront exprimées en commission de concertation et, enfin, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission de concertation.*

*Le SIAMU a été consulté et son avis doit être respecté. Au regard des caractéristiques du projet, les dispositions légales n'imposent ni rapport d'incidences, ni rapport spécifique Natura 2000. Les questions soulevées par la demande et les réclamants doivent s'examiner dans leur interdépendance et au regard des dispositions réglementaires. Chaque projet est à examiner aussi en fonction de sa localisation et de l'environnement bâti. Les réponses à ces interrogations se trouveront dans l'avis et la décision. Certaines réactions, comme celles relatives à la stabilité par exemple, concernent des problématiques qui ne sont pas du ressort de l'autorité délivrante mais de la responsabilité de l'architecte ou du constructeur.*

Le Conseil prend acte.

---

**Secretariaat**

**Interpellatie van mevrouw Vanessa Rigodanzo (PS): Vastgoedproject in de Sint-**

De Raad neemt akte.

---

28.01.2021/A/0033

**Secrétariat**

**Interpellation de Madame Vanessa Rigodanzo (PS) : crise sanitaire et violences intrafamiliales**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Chers collègues,

La crise sanitaire a un impact direct sur les violences intrafamiliales. De nombreuses mesures ont été adoptées par divers niveaux de pouvoirs :

- renforcement des services d'écoutes aux victimes;
- mise en place de campagnes d'informations centralisant l'ensemble des numéros d'appel d'urgence et d'écoute (sos Viol, violence conjugale, sos enfant...)
- ouverture d'un hôtel pour accueillir les victimes et faire face à la saturation des maisons d'accueil;
  - sensibilisation des forces de police par une directive opérationnelle afin d'accroître la vigilance,
  - système d'alerte via les pharmacies
  - (...)

Mes questions sont les suivantes :

1. La commune a-t-elle pris des mesures spécifiques depuis le début de la crise sanitaire afin d'apporter ou renforcer l'aide aux victimes de violence intrafamiliales ?
2. Existe-t-il une cellule (au CPAS, département prévention, ...) prenant en charge ce type de problématique et pouvant informer et accompagner les victimes dans les diverses démarches à accomplir pour se protéger (logement, aide sociale, informations sur leurs droits, etc.) ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Vanessa Rigodanzo

Conseillère communale PS

• **Réponse de Madame Jeannine Crucifix, Échevine**

Merci pour votre question.

Il est vrai qu'aujourd'hui la violence intrafamiliale est présente mais il faut pouvoir le reconnaître à toujours exister. Les réponses que notre état démocratique a essayé de mettre en place sont certes efficaces mais peut-être pas assez conséquentes et n'ont pas la possibilité de répondre dans l'instant d'urgence à la demande. C'est pourquoi les différents services de la commune d'Auderghem ont une obligation de travail transversal chacun avec ses compétences et outils qu'il possède mais également avec les services

financés soit par la Cocof, Cocom et la Communauté Française (SAJ-SPJ). Cette synergie de travail se fait aujourd'hui naturellement dans notre commune et ce pour tenter d'accompagner les appels au secours des personnes fragilisées par leur situation familiale. Lorsque la situation est très dangereuse, la personne est accompagnée vers l'hôtel de Bruxelles ville qui a été financé par la Cocof. Normalement cet accueil devait prendre fin en juin 2020 mais celui-ci a été prolongé jusqu'en mars 2021.

• **Réponse de Monsieur Didier Molders, Échevin**

Concernant l'Assistant social du service d'Action Sociale situé dans les locaux de la Maison de la Prévention à côté du service de médiation et des gardiens de la Paix, les éducateurs de rue situé dans les locaux de Lambin travaillent ensemble. Toutes les équipes de rue et d'animation en contact étroit avec la population, et en l'occurrence avec un public jeune, relaient les situations de conflits intrafamiliaux. Les jeunes (mineurs ou adultes) concernés se voient accompagnés par un éducateur référent qui les pilote dans leurs démarches quand par exemple, ils sont condamné à quitter le domicile, ou encore lorsque des incidents surviennent dans les familles. Un maillage social étroit est orchestré soit par des ateliers de rencontres intergénérationnelles, soit au détour de rencontres ponctuelles, soit encore avec des partenaires installés *in situ* comme Infor jeunes.

• **Réponse de Madame Jeannine Crucifix, Échevine**

Les interactions se font naturellement et dans la mesure du possible le plus rapidement. Mais il faut être réaliste, la majorité des personnes qui viennent demander de l'aide, se trouve toujours en grande détresse, de solitude, en manque de repères et manque d'estime de soi pour affronter la prise de décision de tout quitter.

En tant que travailleur social, l'écoute est obligatoire, afin de donner les conseils judicieux afin que la personne ne mette pas sa vie en danger. (contact téléphonique avec la famille s'il y en a, garder le lien avec l'extérieur et tenter de se faire accompagner par un service de santé mentale.

La santé mentale est aujourd'hui une priorité dans le plan Bruxellois de redéploiement et de relance post-covid.

Dans ce côté de Bruxelles aucun lieu existait pour accueillir librement et sans rendez-vous les personnes en détresse psychique et mentale tant pour les jeunes que pour nos aînés.

L'ASBL « Le GRES » a rentré un projet de mise en place d'un « Lieu de Liens » et ce pour un accueil entre le suivi à domicile et le suivi en SSM ou en centre de jour. La commune d'Auderghem par le biais de la Régie Foncière a proposé un rez-de-de Chaussée au 1085 Chaussée de Wavre, espace très bien situé pour accueillir nos citoyens en grande détresse. Ce service n'est pas un lieu thérapeutique mais bien de lien. Ce qui est vraiment sécurisant pour les personnes vivant de la violence tant psychique que physique.

• **Réponse de Monsieur Jean-Claude Vitoux, Président du CPAS**

Depuis toujours, le CPAS accompagne quelques personnes. Je tiens à vous transmettre que de Mars à novembre 2020, aucune demande n'a été identifiée comme telle mais certaines situations de violence étaient précédemment suivies et sont toujours en cours. Quelques nouvelles demandes sont arrivées récemment.

Un suivi rapproché est assuré, écoute, informations, aide financière, entretien en présentiel et réorientation lorsque c'est nécessaire.

Il n'y a pas de cellule spécifique au sein du service social, mais tous les assistants sociaux sont compétents et formés pour répondre de cette problématique.

Le travail est également transversal avec le planning familial, les centres de violences

conjugales les hôpitaux, les services de santé mental.

• **Réponse de Madame Lieve Jorens, Échevine**

Voici les infos qui sont reprises sur la campagne d'affichage et le groupe de travail :

Pour de nombreuses victimes de violence domestique, le lockdown complet résultant de la pandémie COVID-19 au printemps 2020, qui a limité la liberté de mouvement de chacun au strict nécessaire, a fait qu'elles ont été soudainement "enfermées" avec leur agresseur et ne pouvaient plus faire appel à leur réseau de protection habituel. Elles ne pouvaient plus donner aucune "raison" de quitter la maison pour chercher de l'aide ou des soins médicaux ou pour déposer plainte.

C'est pourquoi, pendant cette période, la commune d'Auderghem a apporté un soutien supplémentaire à la campagne de communication régionale visant à distribuer et à faire connaître les numéros d'urgence et les lignes d'assistance (par téléphone, courrier électronique, chat, etc.) en matière de violence domestique. À cette fin, des affiches ont été distribuées dans toutes les pharmacies et chez les médecins généralistes de la commune, car c'est vers ces lieux que les gens se tournent parfois malgré le lockdown. De nombreux pharmaciens et médecins ont diffusé l'information via leurs vitrines, comptoirs, salles d'attente, etc.

Moins liée à la situation temporaire de COVID-19 mais sur un plan structurel, la commune avait déjà approuvé le 20 février 2020 une motion contre la violence et la discrimination envers les femmes et pour la reconnaissance du féminicide. En novembre 2020, le conseil communal a approuvé la création d'un groupe de travail sur l'égalité des sexes, un groupe de travail au sein duquel la question de la violence intrafamiliale aura une place importante. Le groupe de travail est actuellement en cours de constitution et sera bientôt opérationnel dès que les réunions physiques seront à nouveau possibles.

• **Réponse de Monsieur Didier Gosuin, Bourgmestre**

En termes de chiffres consolidés, ces 5 dernières années (2015 à 2019) montrent une stabilité au niveau de la commune d'Auderghem. Il est bien évident qu'un chiffre noir existe sans pour autant pouvoir le quantifier. L'ensemble des chiffres sont disponibles en ligne sur le site de la Police Fédérale ([http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/crimestat/gemeente/fr/rapport\\_2019\\_trim4\\_co](http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/crimestat/gemeente/fr/rapport_2019_trim4_co)) Pendant la crise sanitaire, le nombre de procès-verbaux liés à des violences dans le couple au cours des mois a fluctué ; une augmentation en mars avant de baisser significativement en avril/mai/juin. En été, nous avons observé une légère recrudescence des plaintes avant une nouvelle diminution. Au bilan de l'année 2020, nous devrions observer une diminution du nombre total de plaintes entre 2019 et 2020.

Au niveau des signalements et des demandes d'intervention, nous avons constaté une inflation importante des appels à nos services. Il n'y a pas d'explication générale pour cette tendance. Nous pouvons néanmoins constater une augmentation des appels par des voisins qui se sentent concernés par les faits notamment en raison de la médiatisation des risques de violences dans le couple pendant le confinement. Nous remarquons également des appels multiples pour un même domicile. Toutes les demandes d'intervention ne débouchent pas nécessairement sur l'établissement d'un procès-verbal. Il peut s'agir de différents familiaux verbaux, de tapages nocturnes, nuisances, conflits générationnels, ... Une augmentation des appels ne va donc pas forcément de pair avec une inflation des procès-verbaux.

Nos services ont donné suite par l'envoi d'une patrouille à pratiquement toutes les demandes d'intervention.

Les services de police ainsi que les différents Parquets se voient régulièrement rapportés un



nombre important de dossiers liés à la violence entre partenaires. Les réactions des autorités judiciaires et policières dans ce type de situations doivent démontrer l'importance qu'elles accordent à ce phénomène et inciter la population à un plus grand respect mutuel de l'intégrité physique et psychologique au sein du couple.

L'année 2020 a vu naître deux circulaires du Collège des procureurs généraux en matière de violences dans le couple. Ces textes, d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, viennent compléter et renforcer des mesures et des outils existants en la matière.

Le premier texte met en place un dispositif permettant aux policiers intervenants de contextualiser et d'objectiver la situation afin de permettre au Parquet une meilleure évaluation de la problématique et de pouvoir identifier les situations présentant des risques élevés de récurrence et/ou d'escalade. Ainsi, des mesures plus adéquates pourront être prises et permettront également une réduction de ces risques.

Le second texte s'inscrit dans un continuum du premier texte. Dans un délai de maximum deux mois, un contact sera à nouveau réalisé auprès de la victime par les services de police. Les éléments recueillis seront utiles pour évaluer l'évolution de la situation et cette manière de travail montre à la victime que les services de police et les services d'aide restent disponibles en tout temps.

- • Premiers contacts : Victime - Police

Deux scénarii amènent nos services à entrer en contact avec une victime de violences intrafamiliales :

- Soit nos services se rendent sur le lieu des faits ;
- Soit la victime se présente dans un de nos commissariats pour dénoncer les faits.

Nos services de première ligne réalisent une prise en charge intégrée de la victime, à savoir d'une part, tout ce qui concerne le volet judiciaire (enquête) des faits, et d'autre part, le volet prise en charge de la victime en tant que victime (assistance psychologique)

- • Seconds contacts : Victime - SAPV

Ce service s'adresse aux victimes dont les victimes de violences intrafamiliales mais aussi aux proches et aux témoins de faits d'actes de violence et/ou d'événements traumatisants. Ce service propose une aide sur du court terme (appui psychologique, aides administratives,...)

Enfin, notre Zone de police a désigné deux fonctionnaires de police de référence en la matière.

Le Conseil prend acte.

---

**Secretariaat**

**Interpellatie van mevrouw Vanessa Rigodanzo (PS): gezondheidscrisis en huiselijk geweld**

De Raad neemt akte.

Levée de la séance à 21:55  
Opheffing van de zitting om 21:55

Le Secrétaire communal,  
De Gemeentesecretaris,

Le Président,  
De Voorzitter,

Etienne Schoonbroodt

Christophe Magdalijs